

REITMANS

(CANADA) LIMITÉE

Rapport de gestion

et

États financiers consolidés intermédiaires résumés non audités

Les périodes de 13 et de 26 semaines closes le 1^{er} août 2020

REITMANS

(CANADA) LIMITÉE

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion (le « rapport de gestion ») de Reitmans (Canada) Limitée et de ses filiales (« Reitmans » ou la « société ») doit être lu à la lumière des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de Reitmans au 1^{er} août 2020 et pour les périodes de 13 et de 26 semaines closes à cette date et des états financiers consolidés annuels audités de Reitmans pour l'exercice clos le 1^{er} février 2020 ainsi que des notes y afférentes, lesquels sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Le présent rapport de gestion est daté du 24 septembre 2020.

Tous les renseignements financiers contenus dans le présent rapport de gestion et dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de Reitmans ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), aussi appelées principes comptables généralement reconnus (« PCGR »), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Tous les montants d'argent qui figurent dans les tableaux du présent rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire ou lorsqu'il s'agit d'un montant par action ou d'un prix d'exercice. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et le présent rapport de gestion ont été examinés par le comité d'audit de Reitmans et ont reçu l'approbation du conseil d'administration de la société le 24 septembre 2020.

À moins d'indications contraires, toutes les données comparatives portant sur les résultats pour les 13 semaines closes le 1^{er} août 2020 (le « deuxième trimestre de l'exercice 2021 ») sont comparées aux données des 13 semaines closes le 3 août 2019 (le « deuxième trimestre de l'exercice 2020 ») et toutes les données comparatives portant sur les résultats pour les 26 semaines closes le 1^{er} août 2020 (le « premier semestre de l'exercice 2021 ») sont comparées aux données des 26 semaines closes le 3 août 2019 (le « premier semestre de l'exercice 2020 »). Les résultats consolidés présentés (y compris les données comparatives retraitées) ne comprennent pas ceux des bannières Addition Elle et Thyme Maternité, qui sont présentés dans les activités abandonnées.

Des renseignements supplémentaires sur Reitmans sont disponibles sur le site Web de la société, à l'adresse www.reitmanscanadalimitee.com, ou sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Faits nouveaux et événements postérieurs à la date de clôture

Depuis que la maladie à coronavirus (COVID-19) a été déclarée pandémie par l'Organisation mondiale de la Santé, le 11 mars 2020, les conséquences sur la société ont été considérables. Les mesures adoptées par les gouvernements fédéral et provinciaux pour freiner la propagation du virus ont forcé la société à fermer temporairement tous ses magasins de détail au pays à compter du 17 mars 2020. Au cours de la période de fermeture, les seules ventes de la société ont été réalisées sur ses sites de commerce électronique; le centre de distribution et de traitement des commandes de la société est resté ouvert tandis que la société a mis à profit ses capacités d'expédition à partir des magasins. Conformément aux lois et règlements des régions et provinces visées, à la fin mai 2020, la société a commencé à rouvrir ses magasins de détail. À la fin juin 2020, tous les magasins de la société étaient ouverts. Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2021, la société a engagé des coûts supplémentaires liés à l'acquisition d'équipements de protection individuelle et de fournitures additionnelles dans le cadre des protocoles de distanciation physique et de nettoyage

mis en place dans ses magasins de détail, son centre de distribution et de traitement des commandes et son siège social.

La mesure dans laquelle la COVID-19 continuera d'avoir une incidence sur les activités de la société, y compris sa chaîne d'approvisionnement, le comportement de magasinage et la demande des consommateurs, notamment pour ce qui est des achats en ligne, dépendra de l'évolution de la situation, laquelle est très incertaine et impossible à prévoir pour le moment. Alors qu'elle relève les défis posés par la pandémie de COVID-19, la société s'attachera à surveiller de près sa situation de trésorerie et à contrôler ses dépenses, tout en gérant ses stocks afin de refléter la modification sans précédent de la demande depuis le début de la pandémie de COVID-19. L'information financière actuelle n'est pas nécessairement représentative des résultats d'exploitation futurs.

La société a pris plusieurs mesures afin de protéger sa situation financière durant cette période difficile, notamment les suivantes :

- mise à pied temporaire d'un nombre substantiel d'employés des magasins et du siège social;
- mise à contribution de tous les autres employés, collectivement, aux initiatives actuelles de compression des coûts par l'entremise de réductions de salaire temporaires;
- annulation ou report des dépenses d'investissement en immobilisations importantes pour le reste de l'exercice 2021;
- ajustements des niveaux de stocks par l'annulation ou le report de nombreuses commandes;
- réduction de toutes les dépenses discrétionnaires autres que la masse salariale, y compris les frais de marketing et de déplacement;
- prolongation des délais de paiement et demande de concessions temporaires sur les prix aux fournisseurs pour les achats de marchandises et autres achats.

Ces mesures ont permis d'atténuer en partie les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les activités de la société. Cependant, compte tenu de la détérioration de la performance financière et de la situation financière de la société depuis la fin de l'exercice 2020 et de l'incertitude qui entoure toujours la pandémie de COVID-19, et après avoir évalué toutes ses options stratégiques, le 19 mai 2020, la société a obtenu une ordonnance initiale (l'« ordonnance ») de la Cour supérieure du Québec (la « Cour ») afin de se placer sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « LACC ») et Ernst & Young Inc. a été nommé contrôleur. Depuis sa requête initiale le 19 mai 2020, la société a obtenu une prolongation initiale de sa période de protection aux termes de la LACC jusqu'au 29 juillet 2020, puis a obtenu une autre prolongation jusqu'au 16 octobre 2020. Le processus prévu par la LACC permet à la société de mettre en œuvre un plan de restructuration opérationnelle et commerciale afin d'assurer le repositionnement à long terme de la société (le « plan de restructuration »). Le 1^{er} juin 2020, la société a annoncé, dans le cadre de son plan de restructuration et sur approbation du contrôleur, la fermeture des bannières Thyme Maternité et Addition Elle et la réduction de ses effectifs d'environ 1 100 employés dans ses magasins de détail et d'environ 300 employés à son siège social. Ceci a mené à la fermeture de tous les magasins de détail des deux bannières. Leurs sites Web de commerce électronique respectifs ont également cessé leurs activités. Se reporter à la section intitulée « Activités abandonnées ».

Après la clôture de la période, le contrôleur a amorcé un processus de réclamation pour les montants dus aux créanciers qui existaient en date du 19 mai 2020. Les créanciers devront déposer leur preuve de réclamation et les anciens employés devront soumettre le document d'avis de contestation approprié auprès du contrôleur au plus tard le 21 octobre 2020. Toutes ces réclamations seront ensuite prises en compte dans un plan d'arrangement qui sera déposé et communiqué à une date ultérieure.

Conformément aux politiques de la Bourse de Toronto (la « TSX »), la négociation des actions ordinaires et des actions de catégorie A sans droit de vote de Reitmans a été suspendue le 19 mai

2020 et les actions de la société ont été retirées de la cote à la TSX à la fermeture des bureaux le 29 juillet 2020. La société a commencé à travailler à un plan de transition afin de permettre la négociation de ses actions à la Bourse de croissance TSX (la « TSX-V »), et, après la clôture de la période, soit le 3 septembre 2020, ses actions ont commencé à se négocier à la TSX-V. Les symboles boursiers des actions ordinaires et des actions de catégorie A de la société sont demeurés les mêmes, soit RET et RET-A, respectivement.

Pour le premier semestre de l'exercice 2021, la société a subi une perte nette de 146,7 millions de dollars. Au 1^{er} août 2020, les passifs courants de 281,4 millions de dollars de la société dépassaient ses actifs courants de 222,1 millions de dollars. Après la clôture de la période, le 5 août 2020, la société a obtenu auprès d'une institution financière canadienne un financement provisoire garanti (le « prêt débiteur-exploitant ») d'un montant maximal de 60 millions de dollars. À la date des présentes, la société n'a pas eu besoin d'effectuer de prélèvements sur la facilité de prêt débiteur-exploitant. Étant donné l'incertitude entourant l'incidence à venir de la pandémie de COVID-19, la société ne peut garantir qu'elle n'utilisera pas le prêt débiteur-exploitant dans le futur.

Ces facteurs et circonstances, auxquels s'ajoute le caractère imprévisible de l'issue des questions découlant des procédures en vertu de la LACC, indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation et, par conséquent, de réaliser ses actifs et de régler ses passifs dans le cadre normal de ses activités.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, laquelle suppose que la société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et qu'elle pourra réaliser ses actifs et régler ses passifs et ses engagements dans le cadre normal de ses activités. Lors de la détermination du caractère approprié de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et de l'existence d'incertitudes appréciables susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation, la direction doit considérer toutes les informations disponibles à l'égard de l'avenir, y compris les flux de trésorerie futurs estimés, portant sur une période d'au moins 12 mois après la clôture de la période de présentation. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 1^{er} août 2020 ne comprennent pas les ajustements de la valeur comptable et le classement des actifs, des passifs et des charges comptabilisés qui pourraient autrement s'imposer si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était pas appropriée. De tels ajustements pourraient être importants. Il est impossible d'estimer de manière fiable la durée et la gravité de la pandémie de COVID-19 de même que l'incidence qu'elle aura sur les résultats financiers et la situation financière de la société au cours des périodes futures. Pour le reste de l'exercice 2021, la société continuera d'examiner les plus récents faits nouveaux et conséquences de la pandémie, y compris les évaluations actualisées des flux de trésorerie futurs. Toute incidence additionnelle découlant de la COVID-19 sera reflétée dans les résultats financiers de l'exercice 2021, s'il y a lieu.

Activités abandonnées

Dans le cadre de son plan de restructuration, la société a fermé ses bannières Thyme Maternité et Addition Elle, dont les résultats et les flux de trésorerie ont par conséquent été reclassés dans les activités abandonnées. Selon l'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, les états comparatifs des résultats et du résultat global doivent être présentés à nouveau comme si les activités avaient été abandonnées à compter du début de l'exercice comparatif. Les activités abandonnées ont donc été exclues de la perte liée aux activités poursuivies et sont présentées en tant que bénéfice (perte) lié aux activités abandonnées, après impôt, sous un poste distinct de l'état consolidé des résultats.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

À l'exception des déclarations de fait, lesquelles sont vérifiables indépendamment à la date des présentes, toutes les déclarations contenues dans le présent rapport sont prospectives. Toutes les déclarations, formulées d'après les attentes actuelles de la direction, comportent de nombreux risques et incertitudes, connus ou non, dont un nombre important est indépendant de la volonté de la société, notamment les déclarations qui concernent les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les activités, la situation financière et les activités d'exploitation de la société, et reposent sur plusieurs hypothèses qui entraînent la possibilité que les résultats réels diffèrent considérablement des attentes de la société exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que les objectifs, les plans, les priorités stratégiques et les perspectives commerciales ne se concrétiseront peut-être pas. En conséquence, la société ne peut garantir que les déclarations prospectives se matérialiseront ni, le cas échéant, quels seront les avantages que la société en tirera. Les déclarations prospectives qui figurent dans les présentes visent à présenter de l'information sur les attentes et les plans actuels de la direction en date du présent rapport de gestion et à permettre aux investisseurs et autres intéressés de mieux comprendre le contexte opérationnel de la Société. Le lecteur est toutefois prévenu que l'utilisation des déclarations prospectives pourrait ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations prospectives sont fondées sur les estimations, les opinions et les hypothèses actuelles de la société, qui reposent sur la perception de la direction à l'égard des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs qu'elle juge appropriés dans les circonstances.

Le présent rapport de gestion renferme des déclarations prospectives au sujet des objectifs, des plans, des buts, des attentes, des aspirations, des stratégies, de la situation financière, des résultats d'exploitation, des flux de trésorerie, du rendement et des perspectives de la société, ainsi que des occasions qui s'offrent à elle et des questions d'ordre juridique et réglementaire qui la concernent. Les déclarations prospectives dans le présent rapport de gestion comprennent notamment des déclarations concernant les convictions de la société à l'égard de ses stratégies et de ses marques et leur capacité de générer une croissance rentable à long terme, les liquidités futures, les dépenses d'investissement en immobilisations planifiées, le montant des cotisations versées au régime de retraite, l'état et l'incidence de la mise en œuvre de systèmes, la capacité de la société à mettre en œuvre avec succès ses initiatives stratégiques et ses initiatives au chapitre de la réduction des coûts et de l'amélioration de la productivité ainsi que l'incidence de telles initiatives. Ces déclarations prospectives spécifiques se retrouvent dans l'ensemble du présent rapport de gestion et comprennent celles qui sont mentionnées aux rubriques intitulées « Gestion des risques d'exploitation » et « Gestion des risques financiers » du présent rapport de gestion. Les déclarations prospectives se reconnaissent généralement à l'emploi de termes comme « prévoir », « s'attendre à », « croire », « pourrait », « estimer », « avoir l'intention de », « planifier », « chercher à », « s'efforcer » et d'autres expressions semblables et à l'utilisation du futur et du conditionnel en ce qui concerne la société et sa gestion.

De nombreux risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés, sous-entendus ou projetés dans les déclarations prospectives, notamment les suivants :

- la capacité de la société à poursuivre son exploitation;
- l'issue de la procédure en vertu de la LACC et son incidence sur les relations avec les fournisseurs et le comportement des clients;
- les variations des taux de change, notamment la grande volatilité par rapport au dollar américain reflétant les incertitudes liées à la pandémie de COVID-19;
- l'évolution de la conjoncture économique, notamment une récession ou des modifications du taux d'inflation ou de déflation, les taux d'emploi, les taux d'intérêt, les taux de change ou les prix des dérivés;

- des perturbations économiques majeures causées par des risques sanitaires mondiaux (comme la COVID-19) qui influencent les mesures sanitaires (p. ex. le confinement et la fermeture des commerces), la demande des consommateurs et entravent la capacité d'obtenir des marchandises en temps opportun;
- les modifications touchant les coûts des produits et les réseaux d'approvisionnement, y compris la perturbation de la chaîne d'approvisionnement de la société causée par la pandémie de COVID-19;
- une concurrence accrue, qu'elle soit attribuable aux concurrents actuels ou à de nouveaux joueurs sur le marché;
- l'évolution des préférences des consommateurs pour le commerce électronique, la vente au détail en ligne et l'introduction de nouvelles technologies;
- la saisonnalité et les conditions météorologiques;
- l'incapacité de l'infrastructure de technologies de l'information (« TI ») de la société à soutenir les exigences des activités de la société, ou des atteintes à la sécurité interne ou externe, des attaques par déni de service, des virus, des vers et d'autres atteintes à la protection des données ou à la cybersécurité, connues ou inconnues;
- le fait de ne pas tirer d'avantages des investissements de la société dans ses nouveaux systèmes de TI;
- l'incapacité de la société à gérer les stocks de manière à réduire au minimum l'incidence des stocks désuets ou excédentaires et à contrôler les freintes de stocks;
- le fait de ne pas réaliser les résultats attendus, notamment la croissance des produits, les économies prévues ou les gains d'efficacité opérationnelle associés aux grandes initiatives de la société, y compris la restructuration;
- les variations des passifs de la société au titre de l'impôt sur le résultat, de l'impôt sur le capital, de l'impôt foncier ou d'autres impôts et des passifs réglementaires, y compris les modifications des lois et des règles fiscales ou des cotisations futures.

Cette liste de facteurs pouvant influencer sur les déclarations prospectives de la société n'est pas exhaustive. D'autres risques et incertitudes que la société ne connaît pas à l'heure actuelle ou qu'elle ne juge actuellement pas importants pourraient également faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés dans ses déclarations prospectives. Des risques et incertitudes supplémentaires sont analysés dans les documents que la société dépose à l'occasion auprès des autorités de réglementation canadiennes en valeurs mobilières. Les lecteurs sont avisés de ne pas accorder une confiance exagérée à toute déclaration prospective ci-incluse. Ces déclarations traitent seulement de la situation à la date où elles ont été exprimées et la société n'a aucune obligation et nie toute intention de mettre à jour ou de revoir de telles déclarations à la suite d'un quelconque événement, circonstance ou autre, sauf si les lois sur les valeurs mobilières qui s'appliquent l'y obligent.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

La société a déterminé plusieurs mesures de rendement clés et mesures financières non conformes aux PCGR qui, de l'avis de la direction, sont utiles pour évaluer le rendement de la société; les lecteurs sont toutefois prévenus que certaines de ces mesures n'ont pas nécessairement de définition normalisée aux termes des IFRS et, de ce fait, peuvent ne pas être comparables à des expressions semblables utilisées par d'autres sociétés.

En plus de traiter du bénéfice conformément aux IFRS, le présent rapport de gestion contient des références au bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement ajusté (le « BAIIA ajusté »), à titre

de mesure financière non conforme aux PCGR. Le BAIIA ajusté se définit en tant que bénéfice net avant la charge ou le recouvrement d'impôt sur le résultat, les produits de dividendes, les produits d'intérêts, la variation nette de la juste valeur et les pertes à la sortie de titres négociables, les charges d'intérêts, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, la dépréciation d'actifs non financiers et les coûts de restructuration. La société a mis à jour sa définition du BAIIA ajusté afin d'en exclure les coûts de restructuration qui ont été engagés dans le cadre du plan de restructuration. Par suite du classement des activités d'Addition Elle et de Thyme Maternité dans les activités abandonnées, le BAIIA ajusté a aussi été ajusté pour exclure les activités abandonnées.

Le tableau suivant effectue le rapprochement entre la mesure conforme aux PCGR la plus comparable, soit le bénéfice net ou la perte nette lié aux activités poursuivies, et le BAIIA ajusté. La direction est d'avis que le BAIIA ajusté est un important indicateur de la capacité de la société à générer des liquidités au moyen des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour financer les besoins en fonds de roulement et les dépenses d'investissement en immobilisations, et elle utilise cette mesure à ces fins. L'exclusion des produits de dividendes, des produits et des charges d'intérêts et de la variation nette de la juste valeur et les pertes à la sortie de titres négociables élimine l'incidence sur le bénéfice tiré d'activités autres que d'exploitation. L'exclusion des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et des charges au titre des pertes de valeur élimine l'incidence hors trésorerie et l'exclusion des coûts de restructuration et des activités abandonnées présente les résultats des activités poursuivies. Le BAIIA ajusté a pour but de fournir des informations additionnelles utiles aux investisseurs et aux analystes. Cette mesure n'a pas de définition normalisée aux termes des IFRS. Bien que les variations des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et des charges au titre des pertes de valeur constituent des charges hors trésorerie, les actifs amortis devront fréquemment être remplacés ultérieurement; par conséquent, le BAIIA ajusté ne reflète pas les besoins de trésorerie pour ces remplacements. Le BAIIA ajusté ne devrait pas être considéré à titre de trésorerie discrétionnaire qui peut être investie dans la croissance de l'entreprise ou encore à titre de mesure de la trésorerie qui sera disponible pour satisfaire aux obligations de la société. D'autres sociétés peuvent calculer le BAIIA ajusté différemment. De temps à autre, la société peut exclure des éléments additionnels si elle croit qu'elle pourra ainsi arriver à une analyse plus efficace du rendement opérationnel sous-jacent. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. Le BAIIA ajusté ne devrait pas servir de substitut aux mesures de la performance calculées selon les IFRS ni être considéré comme une solution de rechange au bénéfice net, aux entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation, d'investissement ou de financement, ou à toute autre donnée contenue dans les états financiers et présentée à titre d'indicateur de la performance financière ou de la capacité de la société à générer des liquidités, qui sont tous des facteurs présentés conformément aux IFRS. Bien que le BAIIA ajusté est souvent utilisé par les analystes en valeurs mobilières, les prêteurs et les autres intervenants pour évaluer les sociétés, cette mesure comporte des limites à titre d'outil d'analyse et ne devrait pas être prise en compte isolément ni servir de substitut dans l'analyse des résultats de la société présentés conformément aux IFRS.

La société utilise les ventes des magasins comparables comme indicateur de rendement clé (« IRC ») pour évaluer le rendement des magasins et la croissance des ventes. La société met en œuvre une approche omnicanal pour établir un lien avec ses clients en s'alignant sur leurs habitudes d'achat par l'entremise de canaux de vente en ligne ou en magasin. Cette approche permet aux clients de magasiner en ligne pour la livraison à domicile, l'achat dans l'un de nos magasins ou l'expédition à domicile à partir d'un autre magasin lorsque les produits ne sont pas disponibles dans un magasin donné. En raison du comportement des clients sur les différents canaux, la société présente une seule mesure des ventes des magasins comparables, qui comprend les ventes en magasin et sur les sites de commerce électronique. Les ventes des magasins comparables constituent les ventes générées par des magasins ouverts continuellement pendant les deux périodes comparées et comprennent les ventes en ligne. Les ventes des magasins comparables ne

comprennent pas les ventes des comptes clients liés aux ventes en gros. Les ventes des magasins comparables sont mesurées en fonction des mêmes jours civils pour chacune des périodes. Même si cet IRC est exprimé comme un ratio, il constitue une mesure financière non conforme aux PCGR qui n'a pas de définition normalisée aux termes des IFRS et peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. La direction utilise les ventes des magasins comparables pour évaluer le rendement des magasins et les ventes en ligne et juge cette mesure utile pour déterminer la part de nouvelles ventes provenant de la croissance des ventes et la part pouvant être attribuée à l'ouverture de nouveaux magasins. Les ventes des magasins comparables constituent une mesure couramment utilisée par les détaillants et sont considérées comme un renseignement utile tant par les investisseurs que par les analystes. Les ventes des magasins comparables ne devraient pas être considérées isolément ou comme substitut aux mesures de rendement calculées selon les IFRS.

Comme il est indiqué à la section intitulée « Faits nouveaux et événements postérieurs à la date de clôture », le 17 mars 2020, la société a annoncé la fermeture temporaire de ses magasins de détail, lesquels ont rouvert entre la fin mai 2020 et la fin juin 2020, tandis que ses sites de commerce électronique ont été en exploitation tout au long du premier semestre de l'exercice 2021. Étant donné le caractère sans précédent de la pandémie de COVID-19 et ses conséquences majeures sur les consommateurs et sur la capacité de la société à servir ses clients, la direction estime que les ventes des magasins comparables ne sont pas, à l'heure actuelle, représentatives des tendances sous-jacentes dans son secteur d'activité et que, pour cette raison, elles ne seraient pas significatives aux fins de la comparaison des ventes d'un exercice à l'autre. Par conséquent, le présent rapport de gestion ne renferme pas d'analyse des ventes des magasins comparables pour le deuxième trimestre et le premier semestre de l'exercice 2021. La direction continuera de suivre l'évolution de la pandémie de COVID-19 et d'en évaluer les effets, et elle reprendra l'analyse des ventes des magasins comparables lorsque les résultats d'un exercice à l'autre seront plus représentatifs.

Le tableau qui suit présente le rapprochement de la perte nette liée aux activités poursuivies au BAIIA ajusté lié aux activités poursuivies :

	Pour les deuxièmes trimestres de		Pour les premiers semestres de	
	2021	2020 ¹	2021	2020 ¹
Perte nette liée aux activités poursuivies	(27,4) \$	(2,4) \$	(74,1) \$	(16,6) \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	5,6	20,8	25,1	41,4
Dépréciation d'actifs non financiers	2,2	0,8	8,3	2,1
Produits de dividendes	–	(0,6)	–	(1,3)
Produits d'intérêts	(0,1)	(0,5)	(0,2)	(0,9)
Variation nette de la juste valeur des titres négociables	–	1,8	–	3,9
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	1,4	1,6	3,0	3,1
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	0,1	(1,9)	0,4	(5,9)
Coûts de restructuration	23,5	–	23,5	–
BAIIA ajusté lié aux activités poursuivies	5,3 \$	19,6 \$	(14,0) \$	25,8 \$
BAIIA ajusté lié aux activités poursuivies en % des ventes	3,7 %	10,4 %	(6,2) %	7,6 %

¹ Les chiffres comparatifs ont été retraités conformément à la définition actuelle, qui ne tient pas compte de l'incidence des activités abandonnées.

APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

La société a un seul secteur à présenter qui tire ses produits principalement de la vente de vêtements pour femmes à ses clients grâce à ses bannières. La société exploite des magasins partout au Canada, principalement dans les galeries marchandes et les mégacentres commerciaux, tout en exploitant également des sites Web de commerce électronique de marchandises pour toutes ses bannières. Ces canaux de vente en ligne offrent la commodité, la sélection et la facilité d'achat tout en accroissant la fidélisation de la clientèle et la notoriété des marques.

En date du 1^{er} août 2020, la société exerce ses activités sous trois bannières. Comme il est mentionné à la section intitulée « Activités abandonnées », Thyme Maternité et Addition Elle ont cessé leurs activités et ont été reclassées dans les activités abandonnées.



Avec ses magasins d'une superficie moyenne de 4 600 pieds carrés, Reitmans est l'une des plus importantes chaînes de commerce de détail de mode féminine au Canada. Elle se démarque par une fidélité de la clientèle solidement établie grâce à un service hors pair, des stratégies marketing novatrices, ainsi que des produits de qualité.

Penningtons

Chef de file canadien du marché des vêtements de grande taille, Penningtons propose à ses clientes une sélection de vêtements mode confortables et abordables pour les tailles 12 à 32. Penningtons exploite des magasins d'une superficie moyenne de 6 000 pieds carrés dans des mégacentres au Canada.

RW & CO.

RW & CO. exploite des magasins d'une superficie moyenne de 4 500 pieds carrés situés dans des emplacements de choix dans des centres commerciaux importants. Sa mission est de faire découvrir la mode à une clientèle de style urbain en proposant des vêtements et articles mode pour les hommes et les femmes.

BANNIÈRES

	Nombre de magasins au 1 ^{er} février 2020	Fermetures au T1	Fermetures au T2	Nombre de magasins au 1 ^{er} août 2020	Nombre de magasins au 3 août 2019
Reitmans	260	(1)	(4)	255	258
Penningtons	111	(5)	(1)	105	114
RW & CO.	80	–	–	80	81
Total des magasins compte tenu des activités poursuivies¹	451	(6)	(5)	440	453

¹ Tous les magasins Addition Elle et Thyme Maternité ont été fermés relativement au plan de restructuration.

Diverses raisons motivent la fermeture de magasins individuels étant donné que la viabilité de chacun d'eux et leur emplacement sont constamment surveillés et évalués pour assurer une rentabilité soutenue. Dans la plupart des cas, lorsqu'un magasin est fermé, les marchandises de ce magasin sont vendues dans le cours normal des activités, et les marchandises invendues à la date de fermeture sont habituellement transférées à d'autres magasins exploitant la même bannière en vue d'être vendues dans le cours normal des activités. Dans le cas des activités abandonnées de Thyme Maternité et d'Addition Elle, la marchandise a été liquidée dans le réseau des magasins de détail de la société de sorte que des quantités minimales ont été radiées à la fermeture des bannières.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2021 EN REGARD DE CEUX DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020

	Deuxième trimestre de l'exercice 2021	Deuxième trimestre de l'exercice 2020 ¹	Variation (en \$)	Variation (en %)
Ventes	144,0 \$	188,2 \$	(44,2) \$	(23,5) %
Coût des biens vendus	72,7	89,2	(16,5)	(18,5) %
Marge brute	71,3	99,0	(27,7)	(28,0) %
Marge brute en %	49,5 %	52,6 %		
Frais de vente et de distribution et charges administratives ²	98,0	100,6	(2,6)	(2,6) %
Résultats des activités d'exploitation	(26,7)	(1,6)	(25,1)	s. o.
Charges financières nettes	(0,6)	(2,7)	2,1	(77,8) %
Perte avant impôt sur le résultat	(27,3)	(4,3)	(23,0)	s. o.
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	0,1	(1,9)	2,0	s. o.
Perte nette liée aux activités poursuivies	(27,4)	(2,4)	(25,0)	s. o.
(Perte) bénéfice lié aux activités abandonnées, après impôt	(44,6)	2,3	(46,9)	s. o.
Perte nette	(72,0) \$	(0,1) \$	(71,9) \$	s. o.
BAIIA ajusté lié aux activités poursuivies	5,3 \$	19,6 \$	(14,3) \$	(73,0) %
Perte par action :				
De base	(1,47) \$	(0,00) \$	(1,47) \$	s. o.
Diluée	(1,47)	(0,00)	(1,47)	s. o.
Perte par action, activités poursuivies				
De base	(0,56) \$	(0,04) \$	(0,52) \$	s. o.
Diluée	(0,56)	(0,04)	(0,52)	s. o.

¹ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour présenter séparément les résultats des activités poursuivies et les résultats des activités abandonnées.

² Compte tenu de la dépréciation d'actifs non financiers et de coûts de restructuration de 2,2 millions de dollars et de 23,5 millions de dollars, respectivement, pour le deuxième trimestre de l'exercice 2021 (0,8 million de dollars et néant, respectivement, pour pour le deuxième trimestre de l'exercice 2020).

Ventes

Les ventes du deuxième trimestre de l'exercice 2021 ont diminué de 44,2 millions de dollars, ou 23,5 %, pour s'établir à 144,0 millions de dollars, principalement en raison de l'incidence de la fermeture temporaire des magasins, de la réouverture graduelle des magasins (voir la section intitulée « Faits nouveaux et événements postérieurs à la date de clôture »), ainsi que des tendances relatives à l'achalandage en magasin qui a été inférieur aux niveaux pré-pandémie au deuxième trimestre de l'exercice 2021, facteurs contrebalancés en partie par la hausse des ventes en ligne.

Marge brute

La marge brute du deuxième trimestre de l'exercice 2021 a diminué de 27,7 millions de dollars, ou 28,0 %, pour s'établir à 71,3 millions de dollars, comparativement à 99,0 millions de dollars pour le deuxième trimestre de l'exercice 2020. La marge brute en pourcentage des ventes a diminué, passant de 52,6 % pour le deuxième trimestre de l'exercice 2020 à 49,5 % pour le deuxième trimestre de l'exercice 2021. La baisse de la marge brute en pourcentage des ventes est essentiellement attribuable à l'augmentation des activités de promotion durant le deuxième trimestre de l'exercice 2021.

Frais de vente et de distribution et charges administratives

Le total des frais de vente et de distribution et des charges administratives pour le deuxième trimestre de l'exercice 2021 a diminué de 2,6 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent tandis que les ventes ont diminué de 23,5 %, ce qui est principalement imputable aux facteurs suivants :

- la diminution des charges d'exploitation des magasins et de la charge salariale liée au siège social par suite des mesures prises par la société dans le cadre de son plan de restructuration pour atténuer les conséquences financières de la COVID-19;
- le soutien de 13,5 millions de dollars reçu dans le cadre du programme de Subvention salariale d'urgence du Canada (la « SSUC »), qui a été comptabilisé en tant que réduction des frais de vente et de distribution et des charges administratives;
- la diminution de 15,2 millions de dollars des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles essentiellement attribuable à la diminution du nombre de magasins et des actifs au titre de droits d'utilisation connexes, à la réduction de l'investissement dans les immobilisations corporelles et incorporelles depuis l'apparition de la pandémie, et à l'incidence connexe de l'augmentation de la dépréciation d'actifs non financiers (voir ci-dessous); facteurs contrebalancés par
- les coûts de restructuration de 23,5 millions de dollars engagés dans le cadre de la restructuration de la société, essentiellement en raison de provisions au titre de contrats de location résiliés, d'indemnités de cessation d'emploi, de pénalités d'annulation de stocks et d'honoraires;
- L'augmentation de 1,4 million de dollars de la dépréciation d'actifs non financiers qui se rapporte surtout à la rentabilité moindre attendue de certains magasins de détail individuels;
- la hausse de 5,4 millions de dollars des coûts de transport découlant principalement de l'accroissement des ventes en ligne, avant et après l'éclosion de la pandémie de COVID-19.

Charges financières nettes

Les charges financières nettes se sont élevées à 0,6 million de dollars pour le deuxième trimestre de l'exercice 2021, comparativement à des charges financières nettes de 2,7 millions de dollars pour le deuxième trimestre de l'exercice 2020. Cette variation est essentiellement attribuable aux facteurs qui suivent :

- un profit de change de 0,7 million de dollars pour le deuxième trimestre de l'exercice 2021, contre une perte de change de 0,4 million de dollars pour le deuxième trimestre de l'exercice 2020, attribuable en grande partie à l'incidence du cours de change lié aux actifs et passifs monétaires libellés en dollars américains; en partie contrebalancée par la diminution du profit net précédemment comptabilisé sur les contrats de change à terme qui avaient cessé d'être désignés comme des couvertures de flux de trésorerie;
- comme tous les titres négociables ont été vendus au cours de l'exercice 2020, il n'y a pas eu de produits ni de charges liés à la variation de la juste valeur au deuxième trimestre de l'exercice 2021, tandis qu'une diminution nette de 1,8 million de dollars de la juste valeur des titres négociables avait été inscrite au deuxième trimestre de l'exercice 2020;
- les charges d'intérêts sur les obligations locatives ont diminué de 0,2 million de dollars pour le deuxième trimestre de l'exercice 2021 par rapport au deuxième trimestre de 2020, en raison essentiellement de la résiliation de contrats de location dans le cadre des procédures en vertu de la LACC;

- les produits de dividendes ont diminué de 0,6 million de dollars pour le deuxième trimestre de l'exercice 2021, car la société ne détenait plus de titres négociables, et les produits d'intérêts ont diminué de 0,4 million de dollars en raison des soldes de trésorerie moins élevés détenus pendant le deuxième trimestre de l'exercice 2021.

Impôt sur le résultat

Étant donné l'incertitude quant à la capacité de la société à générer ultérieurement des activités rentables et l'évaluation de la direction selon laquelle il n'est pas probable que la société dispose de bénéfices imposables futurs, la charge d'impôt sur le résultat pour le deuxième trimestre de l'exercice 2021 reflète le fait que la société n'a pas comptabilisé d'actifs d'impôt différé au titre des pertes d'exploitation reportées prospectivement. La charge d'impôt se compose principalement du montant d'impôt estimatif lié à une filiale à l'étranger.

Perte nette liée aux activités poursuivies

La perte nette liée aux activités poursuivies du deuxième trimestre de l'exercice 2021 s'est chiffrée à 27,4 millions de dollars (perte par action de base et diluée de 0,56 \$), comparativement à 2,4 millions de dollars (perte par action de base et diluée de 0,04 \$) pour le deuxième trimestre de l'exercice 2020. L'augmentation de 25,0 millions de dollars de la perte nette est principalement attribuable à la diminution du bénéfice brut, aux coûts de restructuration et à l'augmentation de la charge d'impôt sur le résultat, facteurs en partie contrebalancés par la baisse des charges financières nettes et une baisse des charges d'exploitation dans leur ensemble, comme il est mentionné précédemment.

BAIIA ajusté lié aux activités poursuivies

Pour le deuxième trimestre de l'exercice 2021, le BAIIA ajusté lié aux activités poursuivies s'est établi à 5,3 millions de dollars, comparativement à 19,6 millions de dollars pour le deuxième trimestre de l'exercice 2020. La diminution de 14,3 millions de dollars est principalement imputable au recul de 27,7 millions de dollars du bénéfice brut, en partie compensé par la réduction des charges d'exploitation (compte non tenu des coûts de restructuration, des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et de la dépréciation d'actifs non financiers) de 12,3 millions de dollars et l'augmentation de 1,1 million de dollars du profit de change, comme il est mentionné précédemment.

Bénéfice net (perte nette) lié aux activités abandonnées

Comme il est indiqué à la section intitulée « Activités abandonnées », la société, dans le cadre de son plan de restructuration, a fermé ses bannières Thyme Maternité et Addition Elle.

La perte nette liée aux activités abandonnées du deuxième trimestre de l'exercice 2021 s'est chiffrée à 44,6 millions de dollars, comparativement à un bénéfice net de 2,3 millions de dollars pour le deuxième trimestre de l'exercice 2020. L'information financière présentée dans les activités abandonnées est directement attribuable aux deux bannières. Les charges administratives et les divers frais de vente et de distribution se rapportant aux fonctions partagées, centralisées ou communes de la société sont tous exclus de la détermination du bénéfice net (de la perte nette) lié aux activités abandonnées.

La hausse de 46,9 millions de dollars de la perte nette est principalement attribuable aux coûts de restructuration de 50,7 millions de dollars engagés par suite de la décision de la société de fermer ses bannières Thyme Maternité et Addition Elle dans le cadre de son plan de restructuration d'ensemble. Une diminution attendue de la marge brute en pourcentage des ventes a été enregistrée avec la liquidation de la marchandise par suite de la fermeture des magasins de ces bannières.

De plus amples informations sont fournies dans la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 1^{er} août 2020 et pour le premier semestre de l'exercice 2021.

COMPARAISON DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE 2021 ET DU PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE 2020

	Premier semestre de 2021	Premier semestre de 2020 ¹	Variation (en \$)	Variation (en %)
Ventes	225,3 \$	337,5 \$	(112,2) \$	(33,2) %
Coût des biens vendus	125,5	158,5	(33,0)	(20,8) %
Marge brute	99,8	179,0	(79,2)	(44,2) %
Marge brute (%)	44,3 %	53,0 %		
Frais de vente et de distribution ²	182,5	196,3	(13,8)	(7,0) %
Résultat des activités d'exploitation	(82,7)	(17,3)	(65,4)	s. o.
Produits financiers nets (charges financières nettes)	9,0	(5,2)	14,2	s. o.
(Perte) bénéfice avant impôt sur le résultat	(73,7)	(22,5)	(51,2)	s. o.
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	0,4	(5,9)	6,3	s. o.
Perte nette liée aux activités poursuivies	(74,1)	(16,6)	(57,5)	s. o.
(Perte) bénéfice lié aux activités abandonnées, après impôt	(72,6)	3,9	(76,5)	s. o.
Perte nette	(146,7) \$	(12,7) \$	(134,0) \$	s. o.
BAlIA ajusté lié aux activités poursuivies	(14,0) \$	25,8 \$	(39,8) \$	s. o.
Perte par action				
De base	(3,00) \$	(0,20) \$	(2,80) \$	s. o.
Dilué	(3,00)	(0,20)	(2,80)	s. o.
Perte par action, activités poursuivies				
De base	(1,52) \$	(0,26) \$	(1,26) \$	s. o.
Dilué	(1,52)	(0,26)	(1,26)	s. o.

1 Les chiffres comparatifs ont été retraités pour présenter séparément les résultats des activités poursuivies et les résultats des activités abandonnées.

2 Compte tenu de la dépréciation d'actifs non financiers et de coûts de restructuration de 8,3 millions de dollars et de 23,5 millions de dollars, respectivement, pour le premier semestre de l'exercice 2021 (2,1 millions de dollars et néant, respectivement, pour le premier semestre de l'exercice 2020).

Ventes

Les ventes du premier semestre de l'exercice 2021 ont diminué de 112,2 millions de dollars, ou 33,2 %, pour s'établir à 225,3 millions de dollars, principalement en raison de l'incidence de la fermeture temporaire des magasins, de la réouverture graduelle des magasins (voir la section intitulée « Faits nouveaux et événements postérieurs à la date de clôture »), ainsi que des tendances relatives à l'achalandage en magasin qui a été inférieur aux niveaux pré-pandémie au deuxième trimestre de 2021, facteurs contrebalancés en partie par la hausse des ventes en ligne.

Marge brute

La marge brute du premier semestre de l'exercice 2021 a diminué de 79,2 millions de dollars, ou 44,2 %, pour s'établir à 99,8 millions de dollars, comparativement à 179,0 millions de dollars pour le premier semestre de l'exercice 2020. La marge brute en pourcentage des ventes a diminué, passant de 53,0 % pour le premier semestre de l'exercice 2020 à 44,3 % pour le premier semestre de l'exercice 2021. Cette baisse de la marge brute et de la marge brute en pourcentage des ventes est essentiellement attribuable au fait que la marchandise de printemps s'est vendue à des prix promotionnels qui reflètent une plus importante démarque qu'à l'habitude en raison de la fermeture temporaire des magasins durant une partie du premier semestre de l'exercice 2021 et à l'augmentation de 2,0 millions de dollars des réserves de stocks alors que les tendances relatives à l'achalandage en magasin sont inférieures aux niveaux observés avant la pandémie, ce qui nécessitera des démarques plus importantes et une augmentation des activités de promotion des ventes à l'avenir.

Frais de vente et de distribution et charges administratives

Le total des frais de vente et de distribution et des charges administratives pour le premier semestre de l'exercice 2021 a diminué de 13,8 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent tandis que les ventes ont diminué de 33,2 %, ce qui est principalement imputable aux facteurs suivants :

- la diminution des charges d'exploitation des magasins et de la charge salariale liée au siège social par suite des mesures prises par la société dans le cadre de son plan de restructuration pour atténuer les conséquences financières de la COVID-19;
- le soutien de 19,5 millions de dollars reçu dans le cadre du programme de Subvention salariale d'urgence du Canada (la « SSUC »), qui a été comptabilisé en tant que réduction des frais de vente et de distribution et des charges administratives;
- la diminution de 16,3 millions de dollars des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles essentiellement attribuable à la diminution du nombre de magasins et des baux connexes, à la réduction des investissements dans les immobilisations corporelles et incorporelles depuis l'apparition de la pandémie, et à l'incidence connexe de l'augmentation de la dépréciation d'actifs non financiers (voir ci-dessous); facteurs contrebalancés par
- les coûts de restructuration de 23,5 millions de dollars engagés dans le cadre de la restructuration de la société, essentiellement en raison de provisions au titre de contrats de location résiliés, d'indemnités de cessation d'emploi, de pénalités d'annulation de stocks et d'honoraires;
- l'augmentation de 6,2 millions de dollars de la dépréciation d'actifs non financiers qui se rapporte surtout à la rentabilité moindre attendue de certains magasins de détail individuels;
- la hausse de 7,1 millions de dollars des coûts de transport découlant de l'accroissement des ventes en ligne, avant et après l'éclosion de la pandémie de COVID-19.

Produits financiers nets (charges financières nettes)

Les produits financiers nets se sont élevés à 9,0 millions de dollars pour le premier semestre de l'exercice 2021, comparativement à des charges financières nettes de 5,2 millions de dollars pour le premier semestre de l'exercice 2020. Cette variation est essentiellement attribuable aux facteurs qui suivent :

- un profit de change de 11,7 millions de dollars pour le premier semestre de l'exercice 2021, contre une perte de 0,5 million de dollars pour le premier semestre de l'exercice 2020, attribuable en grande partie à un profit de 9,7 millions de dollars réalisé à l'échéance et à la cession de contrats de change à terme qui ont cessé d'être désignés comme des couvertures de flux de trésorerie et à l'incidence du cours de change lié aux actifs et passifs monétaires libellés en dollars américains;
- comme tous les titres négociables ont été vendus au cours de l'exercice 2020, il n'y a pas eu de produits ni de charges liés à la variation de la juste valeur au premier semestre de l'exercice 2021, tandis qu'une diminution nette de 3,9 millions de dollars de la juste valeur des titres négociables avait été inscrite au premier semestre de l'exercice 2020;
- les produits de dividendes ont diminué de 1,3 million de dollars pour le premier semestre de l'exercice 2021, car la société ne détenait plus de titres négociables, et les produits d'intérêts ont diminué de 0,7 million de dollars en raison des soldes de trésorerie moins élevés détenus au cours du premier semestre de l'exercice 2021.

Impôt sur le résultat

Étant donné l'incertitude quant à la capacité de la société à générer ultérieurement des activités rentables et l'évaluation de la direction selon laquelle il n'est pas probable que la société dispose de bénéfices imposables futurs, la charge d'impôt sur le résultat pour le premier semestre de l'exercice 2021 reflète le fait que la société n'a pas comptabilisé d'actifs d'impôt différé au titre des pertes d'exploitation reportées prospectivement. La charge d'impôt se compose principalement de l'impôt différé lié au reclassement du profit latent cumulatif sur les contrats à terme dans le bénéfice net à partir de la charge d'impôt dans les autres éléments du résultat global et du montant d'impôt estimatif lié à une filiale à l'étranger.

Perte nette liée aux activités poursuivies

La perte nette liée aux activités poursuivies du premier semestre de l'exercice 2021 s'est chiffrée à 74,1 millions de dollars (perte par action de base et diluée de 1,52 \$), comparativement à 16,6 millions de dollars (perte par action de base et diluée de 0,26 \$) pour le premier semestre de l'exercice 2020. L'augmentation de 57,5 millions de dollars de la perte nette liée aux activités poursuivies est principalement attribuable à la diminution du bénéfice brut, aux coûts de restructuration et à l'augmentation de la charge d'impôt sur le résultat, facteurs en partie contrebalancés par la hausse des charges financières nettes et une baisse des charges d'exploitation dans leur ensemble, comme il est mentionné précédemment.

BAIIA ajusté lié aux activités poursuivies

Pour le premier semestre de l'exercice 2021, le BAIIA ajusté lié aux activités poursuivies correspond à une perte de 14,0 millions de dollars, comparativement à un bénéfice de 25,8 millions de dollars pour le premier semestre de l'exercice 2020. La diminution de 39,8 millions de dollars est principalement imputable au recul de 79,2 millions de dollars du bénéfice brut, en partie compensé par la réduction des charges d'exploitation (compte non tenu des coûts de restructuration, des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et de la dépréciation d'actifs non financiers) de 27,2 millions de dollars et l'augmentation de 12,2 millions de dollars du profit de change, comme il est mentionné précédemment.

Bénéfice net (perte nette) lié aux activités abandonnées

Comme il est indiqué à la section intitulée « Activités abandonnées », la société, dans le cadre de son plan de restructuration, a fermé ses bannières Thyme Maternité et Addition Elle.

L'information financière présentée dans les activités abandonnées est directement attribuable aux deux bannières. Les charges administratives et les divers frais de vente et de distribution se rapportant aux fonctions partagées, centralisées ou communes de la société sont tous exclus de la détermination du bénéfice net (de la perte nette) lié aux activités abandonnées.

La perte nette liée aux activités abandonnées du premier semestre de l'exercice 2021 s'est chiffrée à 72,6 millions de dollars, comparativement à un bénéfice net lié aux activités abandonnées de 3,9 millions de dollars pour le premier semestre de l'exercice 2020. L'accroissement de 76,5 millions de dollars de la perte nette est principalement attribuable aux coûts de restructuration de 50,7 millions de dollars et à la hausse de 21,1 millions de dollars de la dépréciation d'actifs non financiers comptabilisés par suite de la décision de la société de fermer des bannières et à une diminution attendue de la marge brute par suite de la liquidation de la marchandise à la fermeture des magasins de ces bannières, ces facteurs ayant été en partie contrebalancés par la réduction des charges d'exploitation en raison de la fermeture temporaire des magasins et des mesures prises par la société pour réduire les coûts.

De plus amples informations sont fournies dans la note 4 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 1^{er} août 2020 et pour le premier semestre de l'exercice 2021.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

En raison de la saisonnalité et de la période des Fêtes, les résultats d'exploitation d'un trimestre donné ne sont pas nécessairement indicatifs des résultats d'exploitation d'un exercice complet. Le tableau qui suit présente les principales données financières consolidées pour les huit trimestres les plus récents. Toute référence à « 2021 » correspond à l'exercice qui sera clos le 30 janvier 2021, toute référence à « 2020 » correspond à l'exercice clos le 1^{er} février 2020 et toute référence à « 2019 » correspond à l'exercice clos le 2 février 2019.

	Deuxième trimestre		Premier trimestre		Quatrième trimestre		Troisième trimestre	
	2021 ¹	2020 ^{1,5}	2021 ^{1,5}	2020 ^{1,5}	2020 ^{1,5}	2019 ⁵	2020 ^{1,5}	2019 ⁵
Ventes	144,0 \$	188,2 \$	81,3 \$	149,3 \$	184,4 \$	181,2 \$	183,6 \$	190,9 \$
Perte nette liée aux activités poursuivies	(27,4)	(2,4)	(46,1)	(14,2)	(38,6)	(10,3)	(9,4)	6,1
(Perte) bénéfice lié aux activités abandonnées, après impôt	(44,6)	2,3	(28,0)	1,6	(13,1)	1,4	(13,7)	2,7
(Perte nette) bénéfice net	(72,0) ²	(0,1)	(74,7) ³	(12,6)	(51,7)	(8,9)	(23,1) ³	8,8
(Perte) bénéfice par action								
De base	(1,47) ² \$	(0,00) \$	(1,53) ³ \$	(0,20) \$	(1,06) \$	(0,14) \$	(0,47) ⁴ \$	0,14 \$
Dilué(e)	(1,47) ²	(0,00)	(1,53) ³	(0,20)	(1,06)	(0,14)	(0,47) ⁴	0,14
(Perte) bénéfice par action, activités poursuivies								
De base	(0,56) \$	(0,04) \$	(0,95) \$	(0,22) \$	(0,79) \$	(0,16) \$	(0,19) \$	0,10 \$
Dilué(e)	(0,56)	(0,04)	(0,95)	(0,22)	(0,79)	(0,16)	(0,19)	0,10

- 1 Compte tenu de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16, selon l'approche rétrospective modifiée, à compter du 3 février 2019 (exercice 2020).
- 2 Compte tenu de l'incidence d'une dépréciation d'actifs non financiers de 9,0 millions de dollars et de coûts de restructuration de 74,2 millions de dollars, en partie contrebalancés par une subvention salariale de 14,8 millions de dollars.
- 3 Compte tenu de l'incidence d'une dépréciation d'actifs non financiers de 20,6 millions de dollars et d'une provision pour évaluation des stocks supplémentaire de 18,3 millions de dollars, en partie contrebalancée par un profit de change latent net de 11,6 millions de dollars lié au reclassement des contrats de change et une subvention salariale de 6,6 millions de dollars.
- 4 Compte tenu de l'incidence d'une dépréciation du goodwill de 11,8 millions de dollars.
- 5 Les chiffres comparatifs ont été retraités pour présenter séparément les résultats des activités poursuivies des résultats des activités abandonnées.

BILAN

Le tableau suivant présente certains postes choisis du bilan de la société au 1^{er} août 2020 et au 1^{er} février 2020 :

	1 ^{er} août 2020	1 ^{er} février 2020	Variation (en \$)	Variation (en %)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	79,3 \$	89,4 \$	(10,1) \$	(11,3) %
Clients et autres débiteurs	13,0	6,3	6,7	s. o.
Stocks	107,9	147,4	(39,5)	(26,8) %
Actif financier dérivé net	—	0,8	(0,8)	(100,0) %
Charges payées d'avance	21,9	9,4	12,5	s. o.
Immobilisations corporelles et incorporelles	89,0	108,4	(19,4)	(17,9) %
Actifs au titre de droits d'utilisation	142,8	198,1	(55,3)	(27,9) %
Fournisseurs et autres créditeurs	35,6	109,7	(74,1)	(67,5) %
Produits différés	12,4	15,0	(2,6)	(17,3) %
Impôt sur le résultat à payer	1,6	3,2	(1,6)	(50,0) %
Obligations locatives (courantes et non courantes)	169,0	213,9	(44,9)	(21,0) %
Passifs pouvant faire l'objet d'une transaction	185,6	—	185,6	s. o.
Passif au titre des retraites	3,4	24,2	(20,8)	s. o.

L'écart entre les chiffres présentés au 1^{er} août 2020 et au 1^{er} février 2020 s'explique essentiellement par ce qui suit :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 10,1 millions de dollars en raison de la réduction des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation, cette diminution étant essentiellement attribuable à l'incidence de la fermeture temporaire des magasins et de leur réouverture graduelle en raison de la COVID-19, partiellement contrebalancée par le contrôle des charges et le report des paiements aux fournisseurs pendant que la société est sous la protection de la LACC, le maintien de la suspension du versement de dividendes et la réduction des investissements consacrés aux immobilisations corporelles au premier semestre de l'exercice 2021;
- Les clients et autres débiteurs ont augmenté de 6,7 millions de dollars en raison principalement des subventions salariales attribuables au deuxième trimestre de l'exercice 2021 et reçues après le 1^{er} août 2020 du gouvernement fédéral, partiellement contrebalancées par la diminution des créances sur cartes de crédit en raison de la diminution des niveaux d'achalandage en magasin et de la baisse des comptes clients liés aux ventes en gros.
- Les stocks ont diminué en raison principalement de la liquidation des stocks, dans le cadre du plan de restructuration de la société visant à optimiser sa présence sur le marché de la vente au détail grâce à la réduction du nombre de ses magasins, par la fermeture des bannières Addition Elle et Thyme Maternité (comme il est indiqué à la section intitulée « Activités abandonnées ») et en raison d'un accroissement des réserves de stocks requis selon l'estimation des ventes de stocks fondée sur la demande et les tendances des ventes après le deuxième trimestre de l'exercice 2021;
- Il n'y avait pas d'actif financier dérivé net à la clôture du deuxième trimestre de l'exercice 2021, ce qui s'explique par la décision de la société de suspendre temporairement son programme de couverture en raison des incertitudes liées aux engagements d'achats de stocks découlant de la pandémie de COVID-19;
- Les charges payées d'avance ont augmenté de 12,5 millions de dollars, en raison principalement du versement d'acomptes exigés par les fournisseurs pendant que la société est sous la protection de la LACC;

- La société continue de gérer étroitement son investissement dans les immobilisations corporelles et incorporelles et, en raison de la réduction considérable des ventes découlant de la pandémie de COVID-19, elle a annulé ou reporté des dépenses d'investissement en immobilisations. La diminution rend compte de la réduction du nombre de magasins. Pour le premier semestre de l'exercice 2021, une somme de 3,4 millions de dollars a été investie principalement dans les rénovations de magasins. Des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles de 8,5 millions de dollars et une dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles de 15,3 millions de dollars ont été comptabilisés pour le premier semestre de l'exercice 2021 (16,9 millions de dollars pour le premier semestre de l'exercice 2020);
- Les actifs au titre de droits d'utilisation représentent le droit d'utilisation des magasins de détail et de matériel spécifique de la société sur la durée de leur contrat de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation ont diminué de 55,3 millions de dollars, dont une tranche de 35,8 millions de dollars est attribuable à la résiliation par la société de contrats de location dans le cadre des procédures en vertu de la LACC. Les actifs au titre de droits d'utilisation ont augmenté de 18,7 millions de dollars par suite des entrées de contrats de location au premier semestre de l'exercice 2021. Des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles de 24,0 millions de dollars pour le premier semestre de l'exercice 2021 (34,5 millions de dollars pour le premier semestre de l'exercice 2020) et des charges de dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation de 14,2 millions de dollars ont été comptabilisés pour le premier semestre de l'exercice 2021 (1,0 million de dollars pour le premier semestre de l'exercice 2020). L'augmentation de la dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation est attribuable à la rentabilité moindre attendue de certains magasins de détail individuels et aux incertitudes économiques découlant de la pandémie de COVID-19;
- Les fournisseurs et autres créiteurs ont diminué de 74,1 millions de dollars en raison surtout du reclassement d'obligations générales préalables à la demande aux termes du processus découlant de la LACC dans les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction. Se reporter à la note 11 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le deuxième trimestre de l'exercice 2021;
- Les produits différés ont diminué en raison surtout du calendrier d'encaissement des cartes-cadeaux, en partie contrebalancé par une augmentation en raison du moment de l'octroi des primes de fidélisation accordées dans le cadre de programmes de fidélisation de la clientèle. Les produits différés se composent de cartes-cadeaux inutilisées et de points et primes de fidélisation accordés dans le cadre de programmes de fidélisation de la clientèle. Les produits sont comptabilisés lorsque les cartes-cadeaux et les points et primes de fidélisation sont utilisés;
- L'impôt sur le résultat à payer a diminué en raison surtout d'un paiement versé au premier semestre de l'exercice 2021;
- Les obligations locatives correspondent à la valeur actualisée des obligations de la société d'effectuer des paiements de loyers relativement à ses contrats de location visant les magasins et le matériel. Pour le premier semestre de l'exercice 2021, les obligations locatives ont diminué de 44,9 millions de dollars, dont une tranche de 38,7 millions de dollars est attribuable à la résiliation par la société de contrats de location dans le cadre des procédures en vertu de la LACC. De plus, au cours du premier semestre de l'exercice 2021, les obligations locatives ont augmenté en raison des entrées de contrats de location de 18,8 millions de dollars et des charges d'intérêts de 3,4 millions de dollars, facteurs en partie neutralisés par les paiements de loyers de 28,4 millions de dollars.

- Les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction se composent essentiellement de montants dus à des créanciers (y compris les propriétaires), à d'anciens employés et aux bénéficiaires du régime complémentaire de retraite offert à certains cadres dirigeants (le « RCRC ») de la société. Ces montants seront établis en fonction des dispositions de la LACC et devraient être réglés dans le cadre d'un futur plan d'arrangement qui sera approuvé par le contrôleur et la Cour. Les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction correspondent à la meilleure estimation de la société des obligations qui seront ultimement visés par le plan d'arrangement et de transaction avec ses créanciers. Se reporter aux notes 2 f) iii) et 11 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le deuxième trimestre de 2021.
- Le passif au titre des retraites a diminué de 20,8 millions de dollars, la partie du passif au titre des retraites lié au RCRC (lequel n'est ni enregistré ni préalablement capitalisé) se rapportant à la période précédant la demande ayant été reclassée dans les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction, comme il est indiqué précédemment.

GESTION DES RISQUES D'EXPLOITATION ET DES RISQUES FINANCIERS

Les risques d'exploitation et les risques financiers auxquels est exposée la société sont décrits en détail dans le rapport de gestion annuel et dans la notice annuelle de la société pour l'exercice clos le 1^{er} février 2020, lesquels sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Outre ces risques, comme il est expliqué à la section intitulée « Faits nouveaux et événements postérieurs à la date de clôture », le 19 mai 2020, la société s'est placée sous la protection de la LACC.

LIQUIDITÉS, FLUX DE TRÉSORERIE ET RESSOURCES EN CAPITAL

Au 1^{er} août 2020, la société avait des passifs courants totalisant 281,4 millions de dollars (y compris des passifs pouvant faire l'objet d'une transaction de 185,6 millions de dollars) (192,2 millions de dollars au 3 août 2019; 189,9 millions de dollars au 1^{er} février 2020) et un solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie totalisant 79,3 millions de dollars (49,6 millions de dollars au 3 août 2019; 89,4 millions de dollars au 1^{er} février 2020) et elle n'avait aucune dette à long terme (hormis des obligations locatives). La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus dans des comptes portant intérêt, principalement auprès de grandes institutions financières canadiennes.

Le 5 août 2020, avec l'autorisation de la Cour, la société a obtenu auprès d'une institution financière canadienne un financement provisoire garanti, aussi appelé le « prêt débiteur-exploitant », qui consiste en une facilité de crédit renouvelable d'un montant maximal de 60,0 millions de dollars et de facilités permettant d'obtenir des lettres de crédit d'un montant maximal de 5,0 millions de dollars. Le prêt débiteur-exploitant porte intérêt au taux préférentiel du prêteur majoré de 5,00 % par année sur le principal restant dû du prêt débiteur-exploitant. À la date des présentes, la société n'a pas eu recours au prêt débiteur-exploitant. La société a pris d'autres mesures pour préserver ses liquidités autant que possible, notamment la compression des effectifs par des mises à pied, la réduction des dépenses discrétionnaires et les reports de dépenses d'investissement, comme il est expliqué précédemment. Dans le but de préserver les liquidités, le conseil d'administration de la société a maintenu la suspension du dividende trimestriel.

Au premier semestre de l'exercice 2021, la société a investi 3,4 millions de dollars dans les rénovations de magasins. Étant donné l'incertitude économique actuelle, la société a annulé ou reporté ses dépenses d'investissement en immobilisations importantes pour le reste de l'exercice 2021. La société s'attend à investir environ 5,0 millions de dollars au titre des dépenses d'investissement pour l'exercice 2021.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Il n'y a eu aucun changement significatif dans les engagements financiers de la société qui ne s'inscrivent pas dans le cours normal des activités de la société par rapport à ceux décrits dans les états financiers consolidés annuels audités de la société pour l'exercice clos le 1^{er} février 2020, à l'exception de ce qui est décrit aux présentes. Comme il est mentionné précédemment, le 19 mai 2020, la société a obtenu la protection en vertu de la LACC, ce qui lui permet de mettre en œuvre son plan de restructuration. Sous la supervision du contrôleur nommé par la cour, le règlement des passifs existants en date du 19 mai 2020 sera déterminé dans un plan d'arrangement qui sera déposé et communiqué à une date ultérieure. Dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC, la société a la capacité de résilier des contrats auxquels elle est partie, sous réserve des dispositions de la LACC. Au deuxième trimestre de l'exercice 2021, la société a émis des avis de résiliation de baux commerciaux visant certains magasins moins performants.

RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

En date du 24 septembre 2020, 13 440 000 actions ordinaires et 35 427 322 actions de catégorie A sans droit de vote de la société étaient émises et en circulation. Chaque action ordinaire donne à son porteur une voix aux assemblées des actionnaires de la société. Le nombre des options sur actions en cours de la société s'établissait à 1 394 000 et leur prix d'exercice moyen était de 8,77 \$. Chaque option sur actions donne à son porteur le droit d'acheter une action de catégorie A sans droit de vote de la société à un prix d'exercice établi en fonction du cours des actions à la date à laquelle l'option a été attribuée.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses activités, la société doit prendre des engagements longterms d'avance pour l'approvisionnement d'une part importante de ses achats de marchandises, dans certains cas jusqu'à douze mois d'avance. La majeure partie de ces achats doit être réglée en dollars américains. La société a envisagé diverses stratégies pour gérer le coût de ses engagements à long terme en dollars américains, notamment des achats au prix au comptant et des contrats de change à terme assortis généralement d'échéances d'au plus 12 mois et qui sont normalement désignés comme couvertures de flux de trésorerie. La réalisation d'achats futurs libellés en dollars américains et couverts par des contrats à terme en cours n'était plus considérée comme étant probable en raison de l'effort de la société visant à réduire les achats de stocks à l'avenir dans le contexte de l'incertitude qui entoure la pandémie de COVID-19 et du plan de restructuration. En conséquence, la société avait initialement reclassé le profit latent cumulatif sur ces contrats à terme dans le bénéfice net à partir des autres éléments du résultat global. Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2020, ces contrats à terme d'une valeur nominale de 15,0 millions de dollars américains sont arrivés à échéance et la société a cédé tous les autres contrats à terme en cours d'une valeur nominale de 115,0 millions de dollars américains, ce qui a donné lieu à un profit de change réalisé de 9,7 millions de dollars comptabilisé pour le premier semestre de l'exercice 2021.

La société a temporairement suspendu son programme de couverture en raison des incertitudes liées aux engagements d'achats de stocks découlant de la pandémie de COVID-19 et du plan de restructuration.

Il n'y avait aucun contrat de change en cours pour la période close le 1^{er} août 2020. Pour les périodes closes le 3 août 2019 et le 1^{er} février 2020, les contrats de change en cours se détaillaient comme suit :

	Prix d'exercice moyen	Montant notionnel en \$ US	Actif financier dérivé	Passif financier dérivé	Montant net
3 août 2019	1,320 \$	160,0 \$	0,4 \$	(0,7) \$	(0,3) \$
1 ^{er} février 2020	1,318 \$	175,0 \$	1,1 \$	(0,3) \$	0,8 \$

Un contrat de change à terme est un accord contractuel visant l'achat ou la vente ultérieure d'une devise à un prix et à une date déterminés. Les risques de crédit existent dans l'éventualité où une contrepartie manquerait à ses engagements. La société réduisait ce risque en ne faisant affaire qu'avec des contreparties hautement cotées, habituellement des grandes banques à charte canadiennes.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les transactions entre parties liées n'ont fait l'objet d'aucun changement important par rapport à celles présentées dans les états financiers consolidés annuels audités de la société pour l'exercice clos le 1^{er} février 2020.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La société a recours à ses liquidités pour financer ses besoins en fonds de roulement de même que les dépenses d'investissement continues. Les instruments financiers qui sont exposés à des concentrations de risque de crédit consistent essentiellement en des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie, des clients et autres débiteurs et des contrats de change. La société atténue ce risque en ne traitant qu'avec des contreparties hautement cotées, soit ordinairement de grandes institutions financières canadiennes. La société surveille de près le risque auquel l'exposent ses placements de liquidités à court terme.

Comme la volatilité du dollar américain par rapport au dollar canadien se répercute sur le bénéfice et même si la société envisage diverses stratégies pour gérer le coût de ses obligations continues libellées en dollars américains, dont des achats au prix au comptant et des contrats de change, cette volatilité peut l'exposer à des risques. La suspension temporaire du programme de couverture de la société a eu pour effet d'accroître l'exposition au risque lié à une appréciation du dollar américain.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, JUGEMENTS ET HYPOTHÈSES

Aucune modification importante des principales sources d'incertitude liée aux estimations ou des jugements posés lors de l'application des méthodes comptables présentées dans le rapport de gestion annuel de la société pour l'exercice clos le 1^{er} février 2020 (disponibles sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com) n'a été constatée, sauf pour ce qui est présenté à la note 2 f) des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 1^{er} août 2020 et pour le premier semestre de l'exercice 2021.

NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES

Une nouvelle modification des normes et interprétations qui n'est toujours pas en vigueur au deuxième trimestre de l'exercice 2021 n'a pas été appliquée aux fins de l'établissement des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 1^{er} août 2020 et pour la période de 26 semaines close à cette date. La nouvelle norme et interprétation modifiée suivante est actuellement à l'étude : *Allègements de loyer liés à la COVID-19 (modification de l'IFRS 16)*.

De plus amples informations sur cette modification sont fournies à la note 3 a) afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 1^{er} août 2020 et pour le premier semestre de l'exercice 2021.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES RÉSULTATS

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Note(s)	Pour les périodes de 13 semaines closes les		Pour les périodes de 26 semaines closes les	
		1 ^{er} août 2020	3 août 2019 ¹⁾	1 ^{er} août 2020	3 août 2019 ¹⁾
Ventes		143 987 \$	188 166 \$	225 313 \$	337 455 \$
Coût des biens vendus	7	72 757	89 156	125 497	158 450
Marge brute		71 230	99 010	99 816	179 005
Frais de vente et de distribution		65 002	88 449	134 076	171 771
Charges administratives		7 215	11 382	16 611	22 450
Dépréciation d'actifs non financiers	21	2 208	804	8 243	2 056
Coûts de restructuration	11	23 545	–	23 545	–
Résultat des activités d'exploitation		(26 740)	(1 625)	(82 659)	(17 272)
Produits financiers	16	805	1 114	11 911	2 234
Charges financières	16	1 418	3 775	2 967	7 450
Perte avant impôt sur le résultat		(27 353)	(4 286)	(73 715)	(22 488)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	15	131	(1 924)	443	(5 926)
Perte nette liée aux activités poursuivies		(27 484)	(2 362)	(74 158)	(16 562)
(Perte) bénéfice lié aux activités abandonnées, après impôt	4	(44 559)	2 307	(72 564)	3 893
Perte nette		(72 043) \$	(55) \$	(146 722) \$	(12 669) \$
Perte par action	17				
De base		(1,47) \$	(0,00) \$	(3,00) \$	(0,20) \$
Dilué(e)		(1,47)	(0,00)	(3,00)	(0,20)
Perte par action liée aux activités poursuivies	17				
De base		(0,56) \$	(0,04) \$	(1,52) \$	(0,26) \$
Dilué(e)		(0,56)	(0,04)	(1,52)	(0,26)

Les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités font partie intégrante de ces états financiers.

- 1) Les chiffres comparatifs ont été retraités pour présenter séparément les résultats des activités poursuivies des résultats des activités abandonnées. Se reporter à la note 4.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

	Note(s)	Pour les périodes de 13 semaines closes les		Pour les périodes de 26 semaines closes les	
		1 ^{er} août 2020	3 août 2019	1 ^{er} août 2020	3 août 2019
Perte nette		(72 043) \$	(55) \$	(146 722) \$	(12 669) \$
Autres éléments du résultat global					
Éléments qui sont reclassés dans le résultat net ou qui sont susceptibles de l'être					
Couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 273 \$ pour la période de 26 semaines close le 1 ^{er} août 2020; après impôt de 726 \$ pour la période de 13 semaines et de 16 \$ pour la période de 26 semaines closes le 3 août 2019)	13	–	(1 981)	(754)	42
Écarts de conversion	13	195	49	(81)	(48)
Total des autres éléments du résultat global		195	(1 932)	(835)	(6)
Résultat global total		(71 848) \$	(1 987) \$	(147 557) \$	(12 675) \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités font partie intégrante de ces états financiers.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
BILANS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

	Note(s)	1 ^{er} août 2020	3 août 2019	1 ^{er} février 2020
ACTIFS				
ACTIFS COURANTS				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	79 345 \$	49 562 \$	89 410 \$
Titres négociables		–	45 834	–
Clients et autres débiteurs	6	12 975	6 759	6 313
Actif financier dérivé	19	–	423	1 124
Impôt sur le résultat recouvrable		–	294	–
Stocks	7	107 929	165 510	147 428
Charges payées d'avance		21 862	16 277	9 441
Total des actifs courants		222 111	284 659	253 716
ACTIFS NON COURANTS				
Immobilisations corporelles	21	75 800	91 599	88 090
Immobilisations incorporelles		13 244	20 439	20 267
Actifs au titre de droits d'utilisation	8, 21	142 794	203 262	198 097
Goodwill		–	11 843	–
Impôt sur le résultat différé		–	28 219	–
Total des actifs non courants		231 838	355 362	306 454
TOTAL DES ACTIFS		453 949 \$	640 021 \$	560 170 \$
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES				
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs et autres créditeurs	9	35 643 \$	115 235 \$	109 674 \$
Passif financier dérivé	19	–	739	348
Produits différés	10	12 432	12 695	15 042
Impôt sur le résultat à payer		1 630	–	3 207
Partie courante des obligations locatives	8	46 161	63 539	61 618
Passifs pouvant faire l'objet d'une transaction	11	185 579	–	–
Total des passifs courants		281 445	192 208	189 889
PASSIFS NON COURANTS				
Obligations locatives	8	122 797	148 949	152 251
Passif au titre des retraites	12	3 442	21 191	24 213
Total des passifs non courants		126 239	170 140	176 464
CAPITAUX PROPRES				
Capital social	13	27 406	27 406	27 406
Surplus d'apport		10 288	10 274	10 283
Résultats non distribués		9 633	241 283	156 355
Cumul des autres éléments du résultat global	13	(1 062)	(1 290)	(227)
Total des capitaux propres		46 265	277 673	193 817
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		453 949 \$	640 021 \$	560 170 \$

Continuité de l'exploitation, incidence de la COVID-19 et procédure sous le régime de la LACC [note 2 b)]

Événements postérieurs à la date de clôture (note 22)

Les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités font partie intégrante de ces états financiers.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX
PROPRES

(non audité)
(en milliers de dollars canadiens)

	Note(s)	Capital social	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
Solde au 2 février 2020		27 406 \$	10 283 \$	156 355 \$	(227) \$	193 817 \$
Perte nette		–	–	(146 722)	–	(146 722)
Total des autres éléments du résultat global	13	–	–	–	(835)	(835)
Résultat global total pour la période		–	–	(146 722)	(835)	(147 557)
Charge de rémunération fondée sur des actions	14	–	5	–	–	5
Total des apports des propriétaires de la société		–	5	–	–	5
Solde au 1^{er} août 2020		27 406 \$	10 288 \$	9 633 \$	(1 062) \$	46 265 \$
Solde au 3 février 2019		38 397 \$	10 245 \$	292 239 \$	(1 284) \$	339 597 \$
Ajustement lié à l'adoption de l'IFRS 16 (après impôt)		–	–	767	–	767
Solde retraité au 3 février 2019		38 397	10 245	293 006	(1 284)	340 364
Perte nette		–	–	(12 669)	–	(12 669)
Total des autres éléments du résultat global	13	–	–	–	(6)	(6)
Résultat global total pour la période		–	–	(12 669)	(6)	(12 675)
Charge de rémunération fondée sur des actions	14	–	29	–	–	29
Dividendes	13	–	–	(6 334)	–	(6 334)
Achat d'actions de catégorie A sans droit de vote aux termes de l'importante offre publique de rachat		(10 991)	–	–	–	(10 991)
Excédent du prix d'achat des actions de catégorie A sans droit de vote sur leur valeur comptable		–	–	(32 720)	–	(32 720)
Total des (distributions versées aux) apports des propriétaires de la société		(10 991)	29	(39 054)	–	(50 016)
Solde au 3 août 2019		27 406 \$	10 274 \$	241 283 \$	(1 290) \$	277 673 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités font partie intégrante de ces états financiers.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

	Note(s)	Pour les périodes de 13 semaines closes les		Pour les périodes de 26 semaines closes les	
		1 ^{er} août 2020	3 août 2019	1 ^{er} août 2020	3 août 2019
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION					
Perte nette		(72 043) \$	(55) \$	(146 722) \$	(12 669) \$
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :					
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		8 801	25 060	32 494	50 187
Dépréciation d'actifs non financiers	21	8 948	804	29 559	2 288
Charge de rémunération fondée sur des actions	14	3	(69)	5	67
Variation nette de la juste valeur de titres négociables	16	–	1 792	–	3 855
Variation nette du transfert vers les stocks de la perte réalisée (du profit réalisé) sur les couvertures de flux de trésorerie		–	1 307	(250)	1 307
Perte (profit) de change		14 200	(1 127)	805	(4 095)
Profit à la réévaluation de contrats de location découlant de la restructuration	8	(2 881)	–	(2 881)	–
Intérêts sur les obligations locatives	16	1 546	1 943	3 423	3 864
Produits d'intérêts et de dividendes, montant net	16	(68)	(1 114)	(226)	(2 234)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat		131	(1 079)	523	(4 499)
		(41 363)	27 462	(83 270)	38 071
Variations dans ce qui suit :					
Clients et autres débiteurs		(2 006)	2 345	(6 796)	1 587
Stocks		43 164	(6 180)	39 499	(18 701)
Charges payées d'avance		(10 653)	(1 157)	(12 421)	(2 699)
Fournisseurs et autres créditeurs		(94 133)	25 416	(75 173)	18 387
Passifs pouvant faire l'objet d'une transaction	11	185 579	–	185 579	–
Passif au titre des retraites	12	(20 719)	26	(20 771)	147
Produits différés		(2 299)	(1 104)	(2 610)	(2 514)
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation		57 570	46 808	24 037	34 278
Intérêts reçus		44	418	360	1 066
Dividendes reçus		–	648	–	1 294
Impôts sur le résultat reçus		–	–	112	12
Impôts sur le résultat payés		–	(2 268)	(1 941)	(3 697)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation		57 614	45 606	22 568	32 953
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, montant net	18	(2 029)	(5 970)	(3 387)	(12 141)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement		(2 029)	(5 970)	(3 387)	(12 141)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Dividendes payés	13	–	(3 167)	–	(6 334)
Paiements au titre des obligations locatives		(16 566)	(19 028)	(28 441)	(37 773)
Achat d'actions de catégorie A sans droit de vote aux termes de l'importante offre publique de rachat	13	–	(43 711)	–	(43 711)
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement		(16 566)	(65 906)	(28 441)	(87 818)
(PERTE) PROFIT DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE DÉTENU EN DEVISE		(2 371)	1 179	(805)	4 050
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		36 648	(25 091)	(10 065)	(62 956)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE		42 697	74 653	89 410	112 518
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE		79 345 \$	49 562 \$	79 345 \$	49 562 \$

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 18)

Les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités font partie intégrante de ces états financiers.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES
RÉSUMÉS
(non audité)

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Reitmans (Canada) Limitée (la « société ») est une société domiciliée au Canada et elle a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. L'adresse enregistrée de la société est le 155, rue Wellington Ouest, 40^e étage, Toronto (Ontario) M5V 3J7. La principale activité de la société est la vente au détail de vêtements pour dames.

2. RÈGLES DE PRÉSENTATION

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards ou « IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), conformément aux méthodes comptables suivies par la société lors de l'établissement de ses derniers états financiers consolidés annuels audités, sauf dans les cas mentionnés ci-après. Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été préparés selon les IFRS, conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Certains renseignements, notamment les notes afférentes, qui sont habituellement présentées dans les états financiers consolidés annuels audités dressés conformément aux IFRS, ont été omis ou résumés. Par conséquent, les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ne présentent pas toute l'information devant figurer dans les états financiers annuels complets et, à cet effet, ils doivent être lus à la lumière des états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 1^{er} février 2020, et des notes y afférentes.

La publication des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités a été autorisée par le conseil d'administration en date du 24 septembre 2020.

b) Continuité de l'exploitation, incidence de la COVID-19 et procédure sous le régime de la LACC

Depuis que la maladie à coronavirus (COVID-19) a été déclarée pandémie par l'Organisation mondiale de la Santé le 11 mars 2020, les conséquences sur la société ont été considérables. Les mesures adoptées par les gouvernements fédéral et provinciaux pour freiner la propagation de la COVID-19 ont forcé la société à fermer tous ses magasins de détail au pays à compter du 17 mars 2020. Au cours de la période de fermeture, les seules ventes de la société ont été réalisées sur ses sites de commerce électronique. À la fin du mois de mai 2020, la société a commencé la réouverture de ses magasins de détail au Canada conformément aux réglementations liées au déconfinement des autorités municipales, provinciales et fédérales. Comme il est mentionné dans les états financiers consolidés annuels audités de la société pour l'exercice clos le 1^{er} février 2020, la société a évalué qu'elle aura besoin de financement supplémentaire pour respecter ses obligations actuelles et futures.

Le 19 mai 2020, la société a reçu une ordonnance initiale (l'« ordonnance ») de la Cour supérieure du Québec (la « Cour ») afin de se placer sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (« LACC »). Selon l'ordonnance, Ernst & Young Inc., a été nommé à titre de contrôleur (le « contrôleur »). Le processus prévu par la LACC permet à la société de mettre en œuvre un plan de restructuration opérationnelle et commerciale afin d'assurer le repositionnement à long terme de la société (le « plan de restructuration »). Se reporter à la note 11.

Le 29 mai 2020, la société a obtenu de la Cour que la période de suspension des procédures liée à l'ordonnance soit prolongée jusqu'au 27 juillet 2020. Au cours d'une audience de suivi tenue le 27 juillet 2020, la période de suspension des procédures a été de nouveau prolongée jusqu'au 16 octobre 2020.

Le 1^{er} juin 2020, la société a annoncé, dans le cadre de son plan de restructuration et sur approbation du contrôleur, la fermeture des bannières Thyme Maternité et Addition Elle. Le plan de restructuration a mené à la fermeture de tous les magasins de détail et des activités de commerce électronique des deux bannières et au licenciement d'environ 1 500 employés dans ses magasins de détail et à son siège social. Se reporter aux notes 4 et 11.

Conformément aux politiques de la Bourse de Toronto (la « TSX »), la négociation des actions ordinaires et des actions de catégorie A sans droit de vote de la société a été suspendue le 19 mai 2020 et les actions de la société ont été retirées de la cote à la TSX à la fermeture des bureaux le 29 juillet 2020.

Pour la période de 26 semaines close le 1^{er} août 2020, la société a subi une perte nette de 146 722 \$. Les passifs courants de la société se sont établis à 281 445 \$, et dépassaient les actifs courants de 222 111 \$, au 1^{er} août 2020. Après la clôture de la période, le 5 août 2020, la société a obtenu du financement provisoire (le « prêt débiteur-exploitant ») d'un maximum de 60 000 \$ auprès d'une institution financière canadienne, et, le 3 septembre 2020, ses actions ont commencé à se négocier à la Bourse de croissance TSX, comme il est décrit à la note 22.

Ces facteurs, y compris la détérioration de la situation financière de la société depuis la clôture de l'exercice clos le 1^{er} février 2020, la situation de trésorerie de la société à la date d'approbation des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés et l'imprévisibilité de l'issue des questions entourant la procédure déposée sous le régime de la LACC, démontrent qu'il existe une incertitude considérable qui peut jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, conformément aux IFRS. La présentation selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation suppose que la société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et qu'elle pourra réaliser ses actifs et régler ses passifs et ses engagements dans le cadre normal de ses activités. Lors de la détermination du caractère approprié de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et de l'existence d'incertitudes appréciables susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation, la direction doit considérer toutes les informations disponibles à l'égard de l'avenir, y compris les flux de trésorerie futurs estimés, portant sur une période d'au moins 12 mois après la clôture de la période de présentation. Les présents états financiers consolidés au 1^{er} août 2020 et pour la période de 26 semaines close à cette date ne comprennent pas les ajustements de la valeur comptable et le classement des actifs, des passifs et des

charges comptabilisés qui pourraient autrement s'imposer si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était pas appropriée. De tels ajustements pourraient être importants.

c) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments importants suivants :

- les titres négociables et instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur;
- les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas été effectués en date du début du contrat de location;
- le passif au titre des retraites est comptabilisé comme étant la valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs du régime;
- les passifs au titre des accords de paiement fondé sur des actions réglées en trésorerie sont évalués conformément à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*.

d) Saisonnalité des activités intermédiaires

Le commerce de détail est saisonnier et les résultats d'exploitation d'une période intermédiaire donnée ne sont pas nécessairement indicatifs des résultats d'exploitation de l'exercice complet ou d'une autre période future. En raison de l'incidence de la COVID-19, il est attendu que les ventes ne suivent pas les tendances passées.

e) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les montants des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités sont libellés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près, à l'exception des montants par action.

f) Estimations, jugement et hypothèses

L'établissement d'états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers consolidés de même que sur la valeur comptable des produits et des charges de la période visée. La direction a posé des jugements importants en lien avec l'incidence potentielle de la COVID-19 sur les actifs, les passifs, les produits et les charges présentés de la société et sur les informations à présenter connexes au moyen d'estimations et d'hypothèses qui reposent sur des incertitudes significatives. La mesure dans laquelle la COVID-19 continuera d'avoir une incidence sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la société dépendra de l'évolution de la situation, laquelle est très incertaine et impossible à prévoir pour le moment. Cette évolution future tient compte de la durée, de la gravité et de l'étendue de la COVID-19, des mesures prises par les différentes autorités gouvernementales pour contenir le virus et de la réaction de la population aux mesures de confinement et le degré d'adoption de ces mesures. Par conséquent, les résultats réels pourraient être considérablement différents de ceux découlant des estimations et hypothèses de la direction.

Dans le cadre de l'établissement des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités, les jugements significatifs posés par la direction par suite de l'application des méthodes comptables de la société ainsi que les principales sources d'estimation relative à l'incertitude étaient les mêmes que ceux appliqués et décrits dans les états financiers consolidés annuels audités de la société pour l'exercice clos le 1^{er} février 2020, à l'exception des éléments ci-dessous. Ces éléments ont été mis à jour afin de prendre en compte l'incidence économique continue et incertaine de la COVID-19 qui pourrait influencer sur les habitudes d'achat et la demande future des consommateurs, ainsi que l'issue incertaine des procédures en vertu de la LACC.

Jugements critiques et principales sources d'incertitude relative aux estimations

i) Stocks

Pour déterminer la valeur de réalisation nette des stocks, la société est tenue de faire des estimations relativement aux ventes prévues et aux soldes de marchandises. La COVID-19 augmente le risque d'incertitude lié à ces estimations puisqu'elles reposent habituellement sur les tendances passées des ventes. L'incidence sans précédent de la COVID-19 exige que la direction applique un jugement très élevé afin de déterminer les estimations utilisées pour établir les provisions relativement aux stocks qui pourraient devoir être vendus en deçà de leur coût.

ii) Dépréciation d'actifs non financiers

La direction est tenue d'effectuer des estimations importantes afin d'établir le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT »), y compris les estimations de la juste valeur, du coût des ventes ou des flux de trésorerie futurs actualisés relatifs à l'UGT. La COVID-19 augmente le risque d'incertitude lié aux estimations de la direction. Des écarts dans les estimations pourraient avoir une incidence sur le fait que les immobilisations corporelles, les actifs au titre de droits d'utilisation et les immobilisations incorporelles aient réellement subi une perte de valeur et sur le montant de la perte de valeur en question.

iii) Passifs pouvant faire l'objet d'une transaction

Après la clôture de la période, la Cour a rendu sa décision concernant l'ordonnance sur la procédure de réclamation, établissant les règles selon lesquelles les créanciers doivent soumettre leurs réclamations. Toutes les réclamations sont déterminées au 19 mai 2020, date de l'ordonnance initiale et, conséquemment, le début des procédures en vertu de la LACC. Par conséquent, le contrôleur a engagé la procédure de réclamation en vue de l'identification, de la résolution et de l'exclusion de réclamations, dans le cadre des procédures en vertu de la LACC. En vertu de la procédure de réclamation, les créanciers doivent présenter une preuve de réclamation. Il n'est actuellement pas possible de déterminer le montant des réclamations qui seront finalement autorisées par la Cour. Puisque le processus de réclamation n'était pas terminé à la date de publication des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés et qu'il pourrait s'écouler un temps considérable avant la résolution des réclamations, les montants identifiés comme passifs pouvant faire l'objet d'une transaction ont été estimés selon l'information disponible à la date des présents états financiers consolidés intermédiaires, que la direction juge raisonnable dans les circonstances. Ces estimations et hypothèses sont ajustées lorsque les faits et les circonstances l'exigent. Puisque les événements futurs et leurs répercussions ne peuvent être déterminés avec précision, les résultats réels pourraient être considérablement différents de ces estimations. Les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction

correspondent à la meilleure estimation de la société des passifs qui seront ultimement visés par le plan d'arrangement et de transaction avec ses créanciers.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

À l'exception de ce qui est décrit ci-après, les principales méthodes comptables présentées dans les états financiers consolidés annuels audités de la société pour l'exercice clos le 1^{er} février 2020 ont été appliquées uniformément lors de l'établissement des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante des activités dont la société s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique d'activités principale et distincte ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente

Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale est comptabilisée lorsqu'il y a une assurance raisonnable que la société satisfait aux exigences du programme de subvention approuvé et que la société, en se fondant sur le jugement de la direction, a une certitude raisonnable que l'aide gouvernementale sera reçue. L'aide gouvernementale, y compris les subventions, liée aux charges d'exploitation est portée en déduction des charges connexes. L'aide gouvernementale, y compris les subventions monétaires et non monétaires liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles, est portée en déduction du coût des immobilisations corporelles connexes, et elle est comptabilisée dans le bénéfice net au moyen des mêmes méthodes, périodes et taux que les immobilisations corporelles connexes.

a) Nouvelles normes comptables et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

Allègements de loyer liés à la COVID-19

Le 28 mai 2020, l'IASB a publié *Allègements de loyer liés à la COVID-19 (modification de l'IFRS 16)*. La modification est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juin 2020 et son adoption anticipée est permise. La modification permet aux preneurs de bénéficier de l'exemption d'apprécier, en fonction de contrats de location individuels, si un allègement de loyer lié directement à la COVID-19 constitue une modification du contrat de location et de ne pas devoir comptabiliser un tel allègement au titre d'un loyer comme une modification du contrat de location. Cette modification de la norme comptable s'applique aux allègements de loyer liés à la COVID-19 qui diminuent les paiements de loyers exigibles au plus tard le 30 juin 2021. Il n'y a eu aucun allègement de loyer accordé par les propriétaires au cours des périodes de 13 et de 26 semaines closes le 1^{er} août 2020. La société évaluera l'incidence potentielle de cette modification au cours de la prochaine période de présentation.

4. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le 1^{er} juin 2020, la société a annoncé, dans le cadre de son plan de restructuration et sur approbation du contrôleur, la fermeture des bannières Thyme Maternité et Addition Elle. Cette annonce a mené à la fermeture prévue de tous les magasins de détail et des activités de commerce électronique liées à ces marques.

L'information financière présentée ci-dessous est directement attribuable aux deux bannières. Les charges administratives et les divers frais de vente et de distribution se rapportant aux fonctions partagées, centralisées ou communes de la société sont tous exclus de la détermination des activités abandonnées.

Les résultats d'exploitation sont présentés à titre d'activités abandonnées et les chiffres des périodes précédentes ont été retraités.

(Perte) bénéfice lié aux activités abandonnées

	Pour les périodes de 13 semaines closes les		Pour les périodes de 26 semaines closes les	
	1 ^{er} août 2020	3 août 2019	1 ^{er} août 2020	3 août 2019
Ventes	49 326 \$	44 613 \$	72 707 \$	80 518 \$
Coût des biens vendus ¹⁾	30 557	20 966	51 527	35 055
Marge brute	18 769	23 647	21 180	45 463
Frais de vente et de distribution ^{2), 3)}	5 762	20 123	21 194	39 158
Dépréciation d'actifs non financiers ⁴⁾	6 740	–	21 316	232
Coûts de restructuration (note 11)	50 698	–	50 698	–
Résultat des activités d'exploitation	(44 431)	3 524	(72 028)	6 073
Charges financières ⁵⁾	128	372	456	753
(Perte) bénéfice avant impôt sur le résultat	(44 559)	3 152	(72 484)	5 320
Charge d'impôt sur le résultat	–	845	80	1 427
(Perte nette) bénéfice net lié aux activités abandonnées	(44 559) \$	2 307 \$	(72 564) \$	3 893 \$

(Perte) bénéfice par action, activités abandonnées

De base	(0,91) \$	0,04 \$	(1,48) \$	0,06 \$
Dilué(e)	(0,91)	0,04	(1,48)	0,06

1) Au cours des périodes de 13 et de 26 semaines closes le 1^{er} août 2020, les stocks comptabilisés à titre de coût des biens vendus se sont élevés à 36 605 \$ et à 48 357 \$ (20 395 \$ et 34 002 \$ pour les périodes de 13 et de 26 semaines closes le 3 août 2019). De plus, pour les périodes de 13 et de 26 semaines closes le 1^{er} août 2020, la société a comptabilisé dans le coût des biens vendus une reprise de perte de valeur de 6 048 \$ et une perte de 3 170 \$, respectivement (pertes de 571 \$ et de 1 053 \$ pour les périodes de 13 et de 26 semaines closes le 3 août 2019) au titre de la dépréciation des stocks du fait que la valeur nette de réalisation était inférieure au coût.

2) La société a comptabilisé des revenus liés à la subvention en lien avec le programme de Subvention salariale d'urgence du Canada à titre de réduction des frais de vente et de distribution de 1 306 \$ et de 1 888 \$, respectivement pour les périodes de 13 et de 26 semaines closes le 1^{er} août 2020.

- 3) Au cours des périodes de 13 et de 26 semaines closes le 1^{er} août 2020, les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives ont été respectivement réduits de 29 260 \$ et de 31 478 \$, et un profit correspondant de 2 218 \$ lié à la modification de contrats de location a été comptabilisé dans les frais de vente et de distribution relativement à des contrats de location qui ont été résiliés dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC (néant pour les périodes de 13 et de 26 semaines closes le 3 août 2019). Se reporter à la note 8.
- 4) En raison de l'incidence négative de la COVID-19 et dans le cadre du plan de restructuration qui a entraîné la fermeture des bannières Thyme Maternité et Addition Elle, la société a effectué un test de dépréciation visant ses actifs non financiers, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte de valeur liée aux actifs au titre de droits d'utilisation de néant et de 7 819 \$, liée aux immobilisations corporelles de 4 542 \$ et de 10 407 \$ et liée aux immobilisations incorporelles de 2 198 \$ et de 3 090 \$ pour les périodes de 13 et de 26 semaines closes le 1^{er} août 2020, respectivement (montants de néant et de 149 \$ liés aux actifs au titre de droits d'utilisation, montants de néant et de 83 \$ liés aux immobilisations corporelles et de néant liés aux immobilisations incorporelles pour les périodes de 13 et de 26 semaines closes le 3 août 2019, respectivement). Se reporter à la note 21 pour connaître la méthode et les hypothèses retenues pour le test de dépréciation.
- 5) Les charges financières correspondent aux charges d'intérêts sur les obligations locatives.

Le tableau qui suit présente l'incidence des activités abandonnées sur les tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie.

Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités abandonnées

	Pour les périodes de 13 semaines closes les		Pour les périodes de 26 semaines closes les	
	1 ^{er} août 2020	3 août 2019	1 ^{er} août 2020	3 août 2019
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(22 422) \$	9 750 \$	(24 077) \$	14 755 \$
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(412)	(891)	(762)	(1 779)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement	(2 941)	(3 832)	(5 421)	(7 624)
Variation nette de trésorerie pour la période	(25 775) \$	5 027 \$	(30 260) \$	5 352 \$

5 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	1 ^{er} août 2020	3 août 2019	1 ^{er} février 2020
Trésorerie	76 595 \$	49 562 \$	86 432 \$
Dépôts à court terme ¹⁾	–	–	2 978
Trésorerie soumise à des restrictions ²⁾	2 750	–	–
	79 345 \$	49 562 \$	89 410 \$

- 1) La trésorerie de la société détenue auprès des banques porte intérêt à des taux variables. Les dépôts à court terme au 1^{er} février 2020 portaient intérêt à un taux de 0,5 %.
- 2) La trésorerie soumise à des restrictions représente la trésorerie détenue en fiducie par une institution financière canadienne en garantie d'une lettre de crédit de soutien.

6. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les clients et autres débiteurs comprennent un montant de 8 477 \$ lié à des subventions publiques à recevoir. Le gouvernement du Canada a mis en place la Subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC ») pour les entreprises touchées par la COVID-19. Cette subvention permet aux entreprises de réclamer une partie du salaire des employés lorsque les critères d'admissibilité sont remplis. Au 1^{er} août 2020, la société considère qu'elle est admissible à la SSUC et qu'il existe une assurance raisonnable que le montant sera reçu de la part du gouvernement. La société prévoit également demander la SSUC pour les périodes de demande subséquentes au cours desquelles elle continue de remplir les critères d'admissibilité.

La société a comptabilisé une réduction des frais de vente et de distribution au titre du produit tiré de la subvention de 12 327 \$ et 17 822 \$ et une réduction des charges administratives de 1 188 \$ et de 1 717 \$ pour les périodes de 13 et de 26 semaines closes le 1^{er} août 2020, respectivement.

7. STOCKS

Au cours des périodes de 13 et de 26 semaines closes le 1^{er} août 2020, les stocks comptabilisés à titre de coût des biens vendus lié aux activités poursuivies se sont élevés à 74 527 \$ et à 117 010 \$ (88 590 \$ et 156 303 \$ pour les périodes de 13 et de 26 semaines closes le 3 août 2019). De plus, pour les périodes de 13 et de 26 semaines closes le 1^{er} août 2020, la société a comptabilisé dans le coût des biens vendus une reprise de perte de valeur de 1 770 \$ et une perte de 8 487 \$, respectivement (perte de 566 \$ et de 2 147 \$ pour les périodes de 13 et de 26 semaines closes le 3 août 2019), au titre de la dépréciation des stocks du fait que la valeur nette de réalisation était inférieure au coût. Aucune dépréciation des stocks constatée au cours des périodes précédentes n'a fait l'objet d'une reprise pour les périodes de 13 et de 26 semaines closes le 3 août 2019.

Un retour d'actif au titre du droit de récupérer les biens retournés de 1 853 \$ a été inclus dans les stocks au 1^{er} août 2020 (1 689 \$ au 3 août 2019; 1 898 \$ au 1^{er} février 2020).

8. CONTRATS DE LOCATION

Au cours de la période de 26 semaines close le 1^{er} août 2020, dans le cadre des procédures en vertu de la LACC, la société a émis des avis de résiliation de divers contrats de location visant ses magasins de détail dans le cadre de son plan de restructuration décrit à la note 11. La société a comptabilisé ces contrats de location résiliés en tant que modifications de contrats de location et a donc réduit d'un montant de 6 537 \$ ses actifs au titre de droits d'utilisation et d'un montant de 7 200 \$ ses obligations locatives. Un profit de 663 \$ résultant de la réévaluation de contrats de location a été comptabilisé dans les frais de vente et de distribution liés aux activités poursuivies.

Les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction comprennent une provision calculée selon les meilleures estimations de la société des réclamations de propriétaires concernant des contrats de location résiliés qui, ultimement, seront réglées aux termes du plan d'arrangement et de transaction de la société avec les propriétaires. Se reporter à la note 11.

9. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	1 ^{er} août 2020	3 août 2019	1 ^{er} février 2020
Dettes fournisseurs	10 943 \$	84 616 \$	75 132 \$
Créditeurs au titre des avantages du personnel	13 922	16 550	20 441
Autres créditeurs non commerciaux	1 742	9 738	9 367
Passif au titre du remboursement futur	3 409	3 692	3 489
Créditeurs relatifs aux locaux	5 627	639	1 245
	<u>35 643 \$</u>	<u>115 235 \$</u>	<u>109 674 \$</u>

10. PRODUITS DIFFÉRÉS

	1 ^{er} août 2020	3 août 2019	1 ^{er} février 2020
Points et primes de fidélisation accordés aux termes des programmes de fidélisation	2 469 \$	3 009 \$	847 \$
Cartes-cadeaux non utilisées	9 963	9 686	14 195
	<u>12 432 \$</u>	<u>12 695 \$</u>	<u>15 042 \$</u>

11. PASSIFS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE TRANSACTION ET COÛTS DE RESTRUCTURATION

Le 1^{er} août 2020, dans le cadre des procédures en vertu de la LACC, la société a identifié les passifs non garantis qui font l'objet d'une transaction :

Dettes fournisseurs et créditeurs	74 820 \$
Obligations locatives	9 686
Provision au titre des contrats de location résiliés	52 339
Passif au titre des retraites (note 12)	20 857
Passif au titre des indemnités de fin de contrat de travail	11 907
Taxes de vente à payer	1 252
Autres créditeurs non commerciaux	14 718
	<u>185 579 \$</u>

Les passifs qui ne sont pas visés par les procédures en vertu de la LACC sont exclus des passifs pouvant faire l'objet d'une transaction.

Coûts de restructuration

Comme il est décrit à la note 2 b), dans le cadre de son plan de restructuration et sur approbation du contrôleur, la société a procédé à la fermeture de tous les magasins de détail et des activités de commerce électronique de Thyme Maternité et d'Addition Elle et a licencié environ 1 500 employés dans ses magasins de détail et à son siège social. Dans le cadre du plan de restructuration et des procédures en vertu de la LACC, les coûts de restructuration suivants ont été comptabilisés pour les périodes de 13 et de 26 semaines closes le 1^{er} août 2020 :

	Chiffres combinés	Activités poursuivies	Activités abandonnées
Provision au titre des contrats de location résiliés	52 339 \$	9 224 \$	43 115 \$
Profit à la réévaluation de contrats de location (note 8)	(2 881)	(663)	(2 218)
Indemnités de fin de contrat de travail	11 907	6 011	5 896
Frais d'annulation d'achats de stocks et autres charges	10 211	6 306	3 905
Honoraires juridiques, honoraires du contrôleur et autres honoraires de consultation	2 667	2 667	–
	74 243 \$	23 545 \$	50 698 \$

12. PASSIF AU TITRE DES RETRAITES

La société offre un régime complémentaire de retraite à certains cadres dirigeants (le « régime complémentaire »), lequel n'est ni enregistré ni préalablement capitalisé. Dans le cadre des procédures en vertu de la LACC, la partie du passif au titre des retraites lié au régime complémentaire se rapportant à la période précédant la demande a été reclassée dans les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction. Se reporter à la note 11.

13. CAPITAL SOCIAL ET AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

	Pour les périodes de 26 semaines closes les			
	1 ^{er} août 2020		3 août 2019	
	Nombre d'actions (en milliers)	Valeur comptable	Nombre d'actions (en milliers)	Valeur comptable
Actions ordinaires				
Solde à l'ouverture et à la clôture de la période	13 440	482 \$	13 440	482 \$
Actions de catégorie A sans droit de vote				
Solde à l'ouverture de la période	35 427	26 924	49 890	37 915
Achat d'actions aux termes de l'importante offre publique de rachat	–	–	(14 463)	(10 991)
Solde à la clôture de la période	35 427	26 924	35 427	26 924
Total du capital social	48 867	27 406 \$	48 867	27 406 \$

Capital social autorisé

La société a autorisé aux fins d'émission un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions de catégorie A sans droit de vote. Ni les actions ordinaires ni les actions de catégorie A sans droit de vote n'ont de valeur nominale. Toutes les actions émises sont entièrement libérées.

Les actions ordinaires et les actions de catégorie A sans droit de vote de la société ont égalité de rang en ce qui concerne le droit qu'elles confèrent de recevoir des dividendes ou de participer à la distribution d'actifs de la société. Toutefois, dans le cas d'un dividende en actions, les porteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote auront le droit de recevoir des actions de catégorie A sans droit de vote et les porteurs d'actions ordinaires auront le droit de recevoir des actions ordinaires.

Cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global se détaille comme suit :

	Couvertures de flux de trésorerie	Écarts de conversion	Cumul des autres éléments du résultat global
Solde au 2 février 2020	754 \$	(981) \$	(227) \$
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 3 229 \$)	8 815	–	8 815
Transfert dans les stocks de la perte réalisée sur les couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 79 \$)	218	–	218
Reclassement des couvertures de flux de trésorerie des autres éléments du résultat global dans le profit de change sous les produits financiers (après impôt de 3 583 \$) (note 15)	(9 787)	–	(9 787)
Variation des écarts de change	–	(81)	(81)
Solde au 1 ^{er} août 2020	– \$	(1 062) \$	(1 062) \$
Solde au 3 février 2019	(352) \$	(932) \$	(1 284) \$
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 496 \$)	1 375	–	1 375
Transfert dans les stocks du profit réalisé sur les couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 480 \$)	(1 333)	–	(1 333)
Variation des écarts de change	–	(48)	(48)
Solde au 3 août 2019	(310) \$	(980) \$	(1 290) \$

Dividendes

La société a déclaré et payé les dividendes suivants :

	Pour les périodes de 13 semaines closes les		Pour les périodes de 26 semaines closes les	
	1 ^{er} août 2020	3 août 2019	1 ^{er} août 2020	3 août 2019
Actions ordinaires et actions de catégorie A sans droit de vote	– \$	3 167 \$	– \$	6 334 \$
Dividende par action	– \$	0,05 \$	– \$	0,10 \$

14. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Aucune option sur actions et aucun droit à l'appréciation d'actions n'a été attribué au cours des périodes de 13 et de 26 semaines closes le 1^{er} août 2020 et le 3 août 2019. Pour les périodes de 13 et de 26 semaines closes le 1^{er} août 2020, la société a comptabilisé une charge de rémunération fondée sur des actions relativement à des options sur actions déjà attribuées de 3 \$ et de 5 \$, respectivement (13 \$ et 29 \$ pour les périodes de 13 et de 26 semaines closes le 3 août 2019, respectivement).

Aucune unité d'actions liées à la performance (« UAP ») n'a été attribuée au cours des périodes de 13 et de 26 semaines closes le 1^{er} août 2020 (UAP à un prix moyen pondéré par action de 3,23 \$ pour les périodes de 13 et de 26 semaines closes le 3 août 2019). Aucune charge de rémunération fondée sur des actions liée aux UAP n'a été comptabilisée pour les périodes de 13 et de 26 semaines closes le 1^{er} août 2020. La société a comptabilisé un recouvrement de 59 \$ et une charge de 29 \$ de rémunération fondée sur des actions liée aux UAP dans les frais de vente et de distribution et un recouvrement de 24 \$ et une charge de 9 \$ de rémunération fondée sur des actions liée aux UAP dans les charges administratives pour les périodes de 13 et de 26 semaines closes le 3 août 2019, respectivement.

15. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Lors de périodes intermédiaires, la provision pour impôt sur le résultat repose sur une estimation du bénéfice qui sera généré pour un exercice complet. Les taux d'impôt sur le résultat effectifs annuels moyens estimés sont réévalués à chaque date de clôture d'une période intermédiaire en fonction du bénéfice projeté pour l'exercice complet. Dans la mesure où les prévisions diffèrent des résultats réels, des ajustements sont comptabilisés lors de périodes ultérieures. Étant donné l'incertitude quant à la capacité de la société à générer ultérieurement des activités rentables, la société a déterminé qu'il n'est pas probable qu'elle disposera de bénéfices imposables futurs auxquels les actifs d'impôt différé pourront être imputés. C'est pourquoi aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Pour la période de 26 semaines close le 1^{er} août 2020, la charge d'impôt exigible est composée surtout de l'incidence de l'impôt sur le résultat différé attribuable au reclassement du profit latent cumulé lié à des contrats à terme dans le bénéfice net plutôt que dans les autres éléments du résultat global et de la comptabilisation d'une charge d'impôt sur le résultat liée à une filiale à l'étranger. Se reporter aux notes 13 et 19.

16. PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

	Pour les périodes de 13 semaines closes les		Pour les périodes de 26 semaines closes les	
	1 ^{er} août 2020	3 août 2019	1 ^{er} août 2020	3 août 2019
Produits de dividendes liés aux titres négociables	– \$	643 \$	– \$	1 289 \$
Produits d'intérêts	68	471	226	945
Profit de change ¹⁾	737	–	11 685	–
Produits financiers	805	1 114	11 911	2 234
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	1 418	1 571	2 967	3 111
Variation nette de la juste valeur de titres négociables ²⁾	–	1 792	–	3 855
Perte de change	–	412	–	484
Charges financières	1 418	3 775	2 967	7 450
(Charges financières nettes) produits financiers nets	(613) \$	(2 661) \$	8 944 \$	(5 216) \$

- 1) Pour la période de 26 semaines close le 1^{er} août 2020, le profit de change est constitué d'un profit de 9 741 \$ réalisé à l'échéance et à la cession de contrats de change (néant pour la période de 26 semaines close le 3 août 2019). Se reporter à la note 19.
- 2) Au cours de l'exercice clos le 1^{er} février 2020, la société a cédé ses titres négociables.

17. PERTE PAR ACTION

Le nombre d'actions (en milliers) utilisé dans le calcul de la perte de base et diluée par action et la perte de base et diluée par action liée aux activités poursuivies se présente comme suit :

	Pour les périodes de 13 semaines closes les		Pour les périodes de 26 semaines closes les	
	1 ^{er} août 2020	3 août 2019	1 ^{er} août 2020	3 août 2019
Nombre moyen pondéré d'actions – de base	48 867	62 853	48 867	63 092
Nombre moyen pondéré d'actions – dilué	48 867	62 853	48 867	63 092

Pour les périodes de 13 et de 26 semaines closes le 1^{er} août 2020 et le 3 août 2019, toutes les options sur actions étaient exclues du calcul de la perte diluée par action, celles-ci étant réputées avoir un effet antidilutif.

La valeur de marché moyenne des actions de la société aux fins du calcul de l'effet dilutif des options sur actions est fondée sur les cours du marché pour la période au cours de laquelle les options étaient en circulation.

18. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	1 ^{er} août 2020	3 août 2019	1 ^{er} février 2020
Opérations sans effet sur la trésorerie			
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles inclues dans les fournisseurs et autres créditeurs	2 524 \$	417 \$	1 382 \$

19. INSTRUMENTS FINANCIERS

Classement comptable et justes valeurs

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs financiers et des passifs financiers, y compris leur niveau dans la hiérarchie de la juste valeur. Il ne comporte pas d'information sur la juste valeur pour les actifs financiers et les passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur si la valeur comptable constitue une estimation raisonnable de la juste valeur. La société a déterminé que la juste valeur de ses actifs et passifs financiers courants au 1^{er} août 2020 (autres que ceux énumérés ci-dessous pour les périodes précédentes et les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction) se rapproche de leur valeur comptable respective aux dates de clôture en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers. La juste valeur des passifs pouvant faire l'objet d'une transaction ne peut être établie à la date des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

	3 août 2019						
	Valeur comptable				Juste valeur		
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur des instruments de couverture	Coût amorti	Total	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net							
Actif financier dérivé	– \$	423 \$	– \$	423 \$	– \$	423 \$	423 \$
Titres négociables	45 834 \$	– \$	– \$	45 834 \$	45 834 \$	– \$	45 834 \$
Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net							
Passif financier dérivé	– \$	739 \$	– \$	739 \$	– \$	739 \$	739 \$
	1 ^{er} février 2020						
	Valeur comptable				Juste valeur		
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur des instruments de couverture	Coût amorti	Total	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net							
Actif financier dérivé	– \$	1 124 \$	– \$	1 124 \$	– \$	1 124 \$	1 124 \$
Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net							
Passif financier dérivé	– \$	348 \$	– \$	348 \$	– \$	348 \$	348 \$

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours des périodes closes le 3 août 2019 et le 1^{er} février 2020.

Instruments financiers dérivés

La société a conclu avec ses banques des contrats de change à terme visant le dollar américain. Ces contrats de change se prolongeaient normalement sur une période d'au plus 12 mois et étaient normalement désignés comme couvertures de flux de trésorerie pour atténuer le risque de change inhérent aux achats libellés en dollars américains. La société a déterminé qu'elle ne remplissait plus les conditions liées à ces achats en raison des efforts de la société pour réduire les achats de stocks futurs en réponse à l'incertitude entourant la COVID-19 et du plan de restructuration (notes 2 b) et 11). Au cours de la période de 26 semaines close le 1^{er} août 2020, la réalisation d'achats futurs libellés en dollars américains de 130 000 \$, couverts par des contrats à terme en cours dont le profit cumulé s'établissait à 9 787 \$ (après impôt de 3 583 \$), n'était plus attendue. Par conséquent, la société ne désigne plus ces contrats à terme comme instrument de couverture et elle a reclassé le profit latent cumulé au titre de ces contrats à terme dans le bénéfice net en tant que produit financier plutôt que dans les autres éléments du résultat global (notes 13 et 16) pour la période de 26 semaines close le 1^{er} août 2020.

Au cours de la période de 26 semaines close le 1^{er} août 2020, la société a arrêté temporairement son programme de couverture en raison des incertitudes qui planent à l'égard des engagements pour des achats de stocks futurs du fait de la COVID-19 et du plan de restructuration (notes 2 b) et 11). Au cours de la période de 13 semaines close le 1^{er} août 2020, des contrats à terme en cours d'une valeur nominale de 15 000 \$ américains sont arrivés à échéance et la société a cédé tous les autres contrats à terme en cours d'une valeur nominale de 115 000 \$ américains, ce qui a donné lieu à un profit de change de 9 741 \$ comptabilisé directement dans le bénéfice net sous les produits financiers. Se reporter à la note 16.

Les contrats de change en cours se détaillent comme suit :

	Prix d'exercice moyen	Montant notionnel en \$ US	Actif financier dérivé	Passif financier dérivé	Montant net
1 ^{er} août 2020	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
3 août 2019	1,320 \$	160 000 \$	423 \$	(739) \$	(316) \$
1 ^{er} février 2020	1,318 \$	175 000 \$	1 124 \$	(348) \$	776 \$

20. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les politiques de gestion des risques de la société sont établies de manière à permettre l'identification et l'analyse des risques auxquels la société est exposée, la conception de structures appropriées visant à limiter et à contrôler les risques, ainsi que la surveillance des risques et le respect de ces limites. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement passés en revue afin que soient prises en compte l'évolution des conditions du marché et les activités de la société. Au cours de la période de 26 semaines close le 1^{er} août 2020, l'exposition de la société aux risques n'a pas changé de façon importante en regard de celle décrite dans les états financiers consolidés annuels audités de la société pour l'exercice clos le 1^{er} février 2020 à l'exception de ce qui suit :

Risque de liquidité

Les créanciers de la société ont résilié l'autorisation de découvert maximale de 25 000 \$ alors que le montant de 40 000 \$ réservé à la garantie de lettres de crédit a été réduit à au plus 1 000 \$. Pour la période de 26 semaines close le 1^{er} août 2020, la société a subi une perte nette de 146 722 \$. Les passifs courants de la société se sont élevés à 281 445 \$ (dont une tranche de 185 579 \$ peut faire l'objet de transactions dans le cadre des procédures en vertu de la LACC (note 11)) au 1^{er} août 2020 et les actifs liquides

courants, qui se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, se sont établis à 79 345 \$. Étant donné la détérioration de la situation financière de la société depuis la clôture de l'exercice clos le 1^{er} février 2020, l'élimination effective de ses facilités de crédit antérieures et l'incertitude persistante qui entoure la pandémie de COVID-19, la société a obtenu le 19 mai 2020 une ordonnance initiale (l'« ordonnance ») afin de se placer sous la protection de la LACC. Après la clôture de la période, la société a obtenu du financement provisoire. Se reporter à la note 22.

Risque de change

La politique de couverture des flux de trésorerie de la société lui permet de conclure certains contrats de change admissibles qu'elle désigne comme instruments de couverture des flux de trésorerie afin d'atténuer le risque de change lié à ses achats de marchandise, lesquels sont généralement réalisés en dollars américains. Comme il est mentionné à la note 19, l'incertitude liée à la COVID-19 et à l'issue des questions entourant la procédure déposée sous le régime de la LACC a incité la société à réduire les achats futurs pour lesquels des contrats de change étaient désignés comme couvertures de flux de trésorerie et la réalisation de ces achats n'est plus attendue. Par conséquent, les profits et les pertes de change sur les achats de marchandises seront comptabilisés dans le bénéfice net plutôt que dans les autres éléments du résultat global.

21. DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

Au 1^{er} août 2020, en raison de l'incidence négative de la COVID-19, la société a effectué un test de dépréciation visant ses actifs non financiers. Le test s'est soldé par la comptabilisation d'une perte de valeur liée aux activités poursuivies relativement aux actifs au titre de droits d'utilisation de 935 \$ et de 6 341 \$ et d'une perte de valeur liée aux immobilisations corporelles de 1 273 \$ et de 1 902 \$ pour les périodes de 13 et de 26 semaines closes le 1^{er} août 2020, respectivement (montants de néant et de 932 \$ lié aux actifs au titre de droits d'utilisation et montants de 804 \$ et de 1 124 \$ liés aux immobilisations corporelles pour les périodes de 13 et de 26 semaines closes le 3 août 2019, respectivement). La baisse de rentabilité anticipée des magasins de vente au détail, pris isolément (unités génératrices de trésorerie, « UGT ») a fait en sorte que la valeur recouvrable estimée de certaines UGT a diminué en deçà de la valeur comptable de l'UGT à la clôture de la période.

Les valeurs recouvrables des UGT soumises aux tests de dépréciation étaient fonction de leur valeur d'utilité estimée, laquelle était déterminée à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôt de 20,0 % (13,5 % au 3 août 2019) suivant un modèle des flux de trésorerie établi par la société pour chaque magasin pris isolément. La période pour laquelle des projections des flux de trésorerie sont établies varie pour chaque UGT selon la durée d'utilité résiduelle du principal actif de l'UGT. Les ventes prévisionnelles établies pour les besoins des projections des flux de trésorerie prennent en compte l'incidence moyenne pondérée de différents scénarios fondés sur les résultats d'exploitation et les prévisions à l'interne préparées par la direction. Une augmentation de 1 % du taux d'actualisation ne modifie pas de façon significative les résultats des tests.

Aucune perte de valeur sur des actifs n'a fait l'objet d'une reprise au cours des périodes de 13 et de 26 semaines closes le 1^{er} août 2020 et le 3 août 2019.

22. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Financement provisoire (financement débiteur-exploitant)

Le 5 août 2020, la société a obtenu auprès d'une institution financière canadienne un financement provisoire garanti (le « prêt débiteur-exploitant ») qui consiste en une facilité de crédit renouvelable d'un montant maximal de 60 000 \$ et de facilités permettant d'obtenir des lettres de crédit d'un montant maximal de 5 000 \$. Le prêt débiteur-exploitant porte intérêt au taux préférentiel du prêteur majoré de 5,00 % par année sur le principal restant dû du prêt débiteur-exploitant. Le financement provisoire a été approuvé par la Cour le 20 août 2020.

Inscription en bourse des actions ordinaires et des actions de catégorie A sans droit de vote de la société

Le 1^{er} septembre 2020, l'inscription des actions ordinaires et des actions de catégorie A sans droit de vote de la société à la cote de la Bourse de croissance TSX a été acceptée, et leur négociation a commencé à l'ouverture du marché le 3 septembre 2020.

Protection contre les créanciers

Le 20 août 2020, une ordonnance relative au processus de réclamation (le « processus de réclamation ») a été approuvée par la Cour. Le processus de réclamation a été amorcé le 10 septembre 2020 et se poursuivra jusqu'au 21 octobre 2020 (« date limite des réclamations »).